

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

*Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature
& autres Remarques curieuses.*

J U I N 1712.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'enseigne de la Verité.

MDCC. XII.

AVIS DU LIBRAIRE.

A Mesure que le tems fait connoître ce Journal, & qu'il se reprend de plus en plus dans l'Europe, sa réputation augmente; en sorte que l'on ne se contente pas des mois courans, l'on veut le recueil entier de cet Ouvrage, qui a commencé par le mois de Juillet 1704. & a continué & continué jusques à present: cela m'oblige de me tenir fourni de corps complets & mois séparés, afin d'être en état d'en faire les envoys aussi-tôt que l'on me les demande.

Et comme il arrive très-souvent qu'indiscretement on envoie à l'Auteur & à moi des pièces par la poste concernant des interêts particuliers, pour inserer dans ce Journal, on avertit qu'on ne les recevra pas, & qu'on les laissera en rebut, à moins qu'ils ne les affranchissent, avec d'autant plus de raison que le Public prend peu de part aux affaires des particuliers, les generales remplissent mieux son attente; mais quand ce seront des pièces interessantes & curieuses, dont le Public est bien aise d'en avoir la connoissance, on prie de me les adresser, ou à l'Auteur, qui en fera l'usage qu'elles meriteront.

LA CLEF DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems,

Juin 1712.

ARTICLE I.

*Contenant les plaintes de la Chambre des
Communes de la grande Bretagne, contre
l'Empereur, les Hollandois, & le Roi de
Portugal.*

I. **Q**Uoique dans nos précédens
Journaux on ait déjà vû quel-
ques-unes des plaintes de la
Nation Britannique, contre
ses Alliez; nous avons été
avertis que quelques esprits bouchez ou
mal intentionnez publioient *que ces pré-
tendues plaintes n'étoient que des chimeres,
inventées par les ennemis de la Cause com-
mune, pour semer la division entre les Al-
liez, &c.* Il est donc necessaire pour la
satisfaction publique, & pour la fidelité
de l'histoire du tems, de mettre ici dans
son entier, la representation que les Com-
munes d'Angleterre donnerent par écrit à
la Reine au mois de Fevrier; dans le tems
même que le Prince Eugene de Sa-
voye étoit à Londres, où il étoit allé se

*Plaintes
generales du
Parlement
d'Angleterre,
contre les
Alliez de la
Reine.*

plaindre au nom de l'Empereur son Maître, de la lenteur des resolutions du Parlement Britannique, pour établir & lever les subsides necessaires pour la Campagne de 1712. Cette pièce est encore très-utile pour détromper ceux qui ont accusé le nouveau Ministère d'Angleterre, de manquer de zele & d'attachement pour la gloire de la Reine, & pour le bien de leur propre Patrie, à cause, disoit-on, qu'on avoit donné les mains à une assemblée de Paix à Utrecht, contre les sentimens de la faction des Wigs. Voici donc cette pièce telle qu'elle a été imprimée à Londres, & dont Mr. le Prince Eugene en envoya plusieurs Copies à Vienne & à la Haye. On verra ci-après ce que les Etats Généraux y ont répondu.

TRES-GRANDE SOUVERAINE.

Nous les très-soumis & très-fideles Sujets de V. M. les Communes de la Grande Bretagne, assemblées en Parlement, n'ayant rien tant à cœur, que de mettre V. M. en état de terminer cette longue & onéreuse guerre, par une heureuse & honorable conclusion, avons réfléchi mûrement sur les moyens qu'il y auroit d'employer avec plus de fruit, les subsides necessaires que nous devons fournir, & sur la maniere dont la Cause commune pourroit être soutenuë avec plus d'efficace par la force ^{de} tous les Alliez. Nous avons à être obligez par nôtre devoir, à l'égard de V. M. & pour répondre à la confiance qu'on met en nous; de nous informer du véritable état de

la guerre dans toutes ses parties; nous avons examiné les Traitez qu'il y a entre V. M. & vos Alliez, & jusques où l'on s'est acquité de ces engagements de part & d'autre; nous avons considéré les differens interêts des Alliez dans le succez de cette guerre, & ce que chacun d'eux a contribué pour la soutenir: nous avons tâché avec tout le soin & la diligence dont nous sommes capables, d'en découvrir la nature, l'étendue & la dépense; afin qu'après avoir fait une exacte comparaison de ce qu'il en doit coûter avec nos propres forces, nous pussions si bien proportionner l'un aux autres, que vos Sujets ne continuent pas d'être chargés au delà de ce qui est juste & raisonnable, & que nous ne trompions pas V. M. vos Alliez, ou nous mêmes, par des engagements dont la Nation ne sçauroit s'acquitter dans l'état où elle se trouve.

Les papiers que V. M. a eu la bonté de nous faire communiquer, sur nos très humbles instances, nous ont donné toute l'information requise à l'égard de toutes les particularitez que nous avons examinées & lorsque nous aurons exposé nos remarques là dessus à V. M. avec nos très humbles avis, nous espérons d'en recueillir cet heureux fruit que si les bons & genereux desseins de V. M. pour obtenir une paix sûre & durable, venoient à échoïer malheureusement par l'opiniâreté de l'ennemi, ou de quelque autre maniere, une veritable connoissance de ce qui s'est passé jusqu'ici dans la conduite de la guerre, servira de bon fondement pour se pousser à l'avenir avec plus de ménagement & d'équité.

*Motifs des
Alliez en
commençant
la guerre.*

Afin d'avoir une vûë plus parfaite de ce que nous nous proposons, & d'être en état de l'exposer dans tout son jour aux yeux de V. M. nous avons crû qu'il étoit à propos de remonter jusques au commencement de la guerre, & qu'il nous soit permis de relever ici les motifs & les raisons qui engagerent d'abord Sa M. défunte le Roi Guillaume à y entrer. Le Traité de la grande Alliance dit, „ que ce fut pour maintenir les prétentions de Sa M. I. qui étoit alors actuellement en guerre avec le Roi des François, qui avoit envahi toute la Monarchie d'Espagne en faveur de son petit fils le Duc d'Anjou, & pour assister les Etats Généraux, qui, par la perte de leur Barriere contre la France, se trouvoient dans le même ou un plus dangereux état, que s'ils étoient actuellement envahis. Comme ce furent les justes motifs qu'on eut pour l'entreprise de cette guerre, aussi le but qu'on se proposa d'obtenir par là, étoit également sage & honorable. Car on voit par l'article VIII. de ce même Traité, qu'il tendoit à procurer une satisfaction juste & raisonnable pour Sa M. I. & une sûreté suffisante pour les Pays, les Provinces, la negociation & le commerce du Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux; à prendre de bonnes mesures afin que les deux Royaumes de France & d'Espagne ne fussent jamais unis sous le même Gouvernement, & en particulier, afin que les François ne possédassent jamais les Indes Occidentales, qui relevent de la Couronne d'Espagne, & qu'ils ne pussent point y trafiquer, sous quelque prétexte

prétexte que ce puisse être; à conserver “
enfin aux Sujets du Roi de la Grande Bre- “
tagne & à ceux des Etats Généraux, tous “
les droits & privilèges qu'ils avoient à “
l'égard du commerce dans les pays de la “
domination d'Espagne, avant la mort de “
Charles II. Roi d'Espagne; soit en vertu de “
quelque Traité, accord, usage, ou de toute
autre maniere que ce fût: pour venir à bout
de ces fins, les trois Puissances alliées s'o-
bligerent à s'entr'aider mutuellement de tou-
te leur force, suivant la proportion qui se-
roit spécifiée dans un Traité particulier
qu'Elles feroient dans la suite; nous ne
trouvons pas qu'aucun Traité de cette na-
ture ait jamais été ratifié; mais il paroît
qu'il y eut un Traité conclu, qui engageoit
reciproquement les parties interessées, &
qui regloit ce que la Grande Bretagne de-
voit fournir: les termes de cet accord por-
toient, que pour le service de terre, Sa M.
I. fourniroit quatre-vingts dix mille hom-
mes, le Roi de la Grande Bretagne qua-
rante mille, & les Etats Généraux cent deux
mille, dont quarante-deux mille seroient em-
ployez dans leurs Garnisons, & les autres
soixante mille agiroient en Campagne contre
l'ennemi commun; & qu'à l'égard des ope-
rations militaires sur mer, elles se feroient
conjointement par la Grande Breragne & les
Etats Generaux; c'est à dire, que la premiere
fourniroit les 5. huitièmes pour sa quote-part
des Vaisseaux, & les Etats les 3. huitièmes.

La guerre commença sur ce pied dès l'an-
née 1702. & alors toute la dépense annuel-
le pour la guerre montoit à trois millions
sept cens six mille quatre cens quatre-vingts
quatorze livres sterling; charge fort consi-

*Contin-
gent que
& chacun des
Alliez doit
fournir pour
cette guerre.*

dérable ; à ce que croyoient les Sujets de V. M. après le court intervalle de repos, dont ils avoient joiü depuis le fardeau de la guerre précédente, mais avec tout cela bien modérée, eu égard au poids qu'ils ont soutenu dans la suite ; du moins il paroît par les comptes délivrez à vos Communes, que les sommes requises pour continuer le service de cette année sur le même pied que celui de la précédente, reviennent à plus de six millions neuf cens soixante mille livres, outre l'interêt qu'il faut payer pour les dettes publiques, & les non-valeurs de l'année dernière ; deux articles qui montent à un million cent quarante trois mille livres : de sorte que tout ce qu'on demande à vos Communes revient à plus de huit millions pour les subsides de cette année. Nous sçavons que les tendres égards de V. M. pour le bien de vôtre peuple, vous donneront de l'inquiétude à l'ouïe de ce pesant fardeau qui l'accable, & comme nous sommes assurez que ceci vous convaincra de la nécessité qu'il y avoit de faire cette recherche ; qu'il nous soit aussi permis de représenter à V. M. les causes qui ont produit le mal, & par quels degrés ce poids immense est venu sur nous.

Si d'un côté le service de mer a été d'une grande étendue, on peut dire de l'autre, qu'il a été poussé durant tout le cours de la guerre, d'une manière très défavantageuse à V. M. & à vôtre Royaume. Il est vrai que la nécessité des affaires exigeoit qu'on équipât toutes les années de grands vaisseaux, soit pour conserver la supériorité dans la Méditerranée, ou pour s'opposer aux Escadres que l'ennemi pourroit équiper à Dun-

kerque,

*Ce que la
guerre coûte
aux Anglois
chaque an-
née.*

des Princes, &c. Juin 1712. 387

ker que, ou dans les autres Ports de l'Océan; mais l'exemple & la promptitude de V. M. à fournir sa quote part des Vaisseaux dans tous les endroits requis, bien loin d'exciter les Etats Généraux à marcher avec vous d'un pas égal, les ont portez à se négliger toutes les années jusques à un tel point, qu'à proportion de ce que V. M. a fourni, ils ont été quelquefois en arriere des deux tiers, & presque toujours de plus de la moitié de leur contingent. De là vient que V. M. pour prévenir les disgraces qui pouvoient arriver dans les occasions les plus pressantes, a été obligée de suplérer à ce défaut par un nouveau renfort de vos propres Navires; mais ce surcroit de nos fraiz n'a pas été la seule consequence fâcheuse qui l'a suivi, puisque par ce moyen les dettes du Bureau de la Marine sont allées si loin, que les décomptes qu'il y a eus sur les assignations, ont affecté toutes les autres parties du service. De là vient aussi que plusieurs Vaisseaux de guerre de V. M. ont été réduits à hiverner dans des mers éloignées, au grand préjudice & à la ruine de nos forces maritimes, que vous n'avez pû fournir les convois nécessaires à nos Vaisseaux Marchands, que vos Côtes ont été exposées au manque de Vaisseaux pour les garder, & que vous avez été mise hors d'état de traverser l'ennemi dans son commerce aux Indes Occidentales, qui lui a été si avantageux & qu'il a tiré de si vastes tresors, sans lesquels il n'auroit jamais pû soutenir les fraiz de la guerre.

Cette ~~provisi~~ ^{provisi} de la guerre qu'on a poussée en Flandres, regardoit immédiatement la su

Les Hollandois n'ont pas fourni leur contingent en trou- pes & en Vaisseaux.

reté

reté des Etats Généraux , & a servi depuis à leur acquerir de gros revenus & de vastes Domaines: malgré tout cela, ils n'y ont pas fourni leur contingent de Troupes, & ils en ont diminué le nombre peu à peu; en sorte que de leurs trois quints sur les deux quints de V. M. il leur en manquoit l'année dernière 20837. hommes. Nous n'avons pas oublié non plus, qu'en l'année 1703. il y eut un Traité conclu entre les deux Nations, pour augmenter leurs troupes de vingt mille hommes, & que l'Angleterre se chargea d'en payer la moitié, à condition que les Etats Généraux défendroient tout commerce avec la France. Cette clause est expresse dans l'Acte du Parlement qui consentit à cette levée; mais puisque les Etats ne l'ont point tenuë, les Communes croyent qu'on auroit dû en revenir à la premiere regle de trois à deux; tant à l'égard de cette augmentation que des autres qui ont suivi, sur tout lorsqu'ils pensent que les revenus de ces riches Provinces qu'on a conquises, pourroient servir, s'ils étoient bien appliquez, à l'entretien d'un grand nombre de nouvelles Troupes contre l'ennemi commun; cependant les Etats Généraux n'en ont rien employé à cet usage, mais ils destinent ce nouveau secours à se décharger d'une partie de leur premier contingent.

Si dans le progréz de la guerre en Flandres il y eût bientôt une disproportion sur la fourniture des Troupes. au préjudice de l'Angleterre, d'un autre côté, l'ouverture de la guerre de Portugal mit d'abord une partie inégale du fardeau sur ~~les deux Nations~~. Car, quoi que l'Empereur & les Etats Généraux eussent traité

traité avec le Roi de Portugal sur le même pied que V. M. l'Empereur ne fournit point son tier des Troupes ni des subsides qu'il avoit promis, & les Hollandois ne voulurent pas suplérer à ce défaut par une égale portion; de sorte que V. M. s'est vûë obligée à payer les deux tiers de toute la dépense qu'il en coute pour ce service. L'inégalité a même passé plus loin, car depuis l'année 1706. lorsque les troupes Angloises & Hollandoises marcherent de Portugal en Castille, les Etats Généraux ont entièrement abandonné cette guerre, & laissé le soin à V. M. de la poursuivre à nos propres fraiz, ce que vous avez fait aussi, en y envoyant beaucoup plus de monde que vous ne vous étiez d'abord engagée d'en fournir. D'ailleurs les généreux efforts de V. M. pour le soutien & la défense du Roi de Portugal, ont été bien mal secondés de la part de ce Prince; puisqu'après les recherches les plus exactes que vos Communes ont pû faire, il se trouve qu'il n'a presque jamais fourni treize mille hommes en tout, quoiqu'il fût obligé par son Traité, d'avoir douze mille hommes d'Infanterie, & trois mille Chevaux à ses fraiz & dépens, outre onze mille Fantassins & deux mille Chevaux de plus, pour lesquels on lui payoit des subsides.

En Espagne la guerre a été encore plus inégale & plus onereuse à V. M. qu'aucune autre de ses branches, car elle y fut entamée sans aucun Traité préalable, & les Allies n'ont presque pas voulu y contribuer la moindre chose. En 1705. on y envoya un petit Corps de Troupes Angloises & Hollandoises, non pas qu'on le crût suffisant pour sou-

soutenir une guerre bien réglée, ou pour conquérir un si vaste País, mais dans la seule vûë d'aider les Espagnols, qu'on nous disoit avoir beaucoup d'inclination pour la Maison d'Autriche, à mettre le Roi Charles sur le Trône: Cette esperance ne fut pas plûtôt évanouïë, que l'Angleterre s'engagea insensiblement dans cette guerre malgré tous les desavantages que la distance des lieux & les foibles efforts des autres Alliez lui pouvoient causer. Tout ce que nous avons à dire là-dessus à V. M. se réduit à ceci: Que bien qu'on entreprit cette diversion sur les instances réitérées de la Cour Imperiale, & pour une cause où il ne s'agissoit pas de moins que de la reduction de la Monarchie d'Espagne à la Maison d'Autriche; ni les deux Empereurs défunts, ni Sa M. I. d'aujourd'hui, n'y ont jamais eu aucunes forces à leurs propres fraiz, jusques à l'année dernière, qu'il y eut un seul Regiment d'Infanterie, composé de deux mille hommes: Quoique les Etats Généraux ayent contribué quelque chose de plus pour cette branche de la guerre, leur portion n'est pas allée fort loin, car dans l'espace de quatre années, c'est à-dire, depuis 1705. jusqu'en 1709. inclusivement toutes les troupes qu'ils y ont envoyées, n'excedent pas le nombre de douze mille deux cens hommes; & depuis l'année 1708. jusques à ce jour, ils n'y ont envoyé ni corps de troupes ni recruté. Il semble ainsi qu'on ait laissé en quelque maniere à V. M. le soin de recouvrer ce Royaume & d'en payer les fraiz, comme s'il n'y avoit que vous seule d'intéressée: en effet, les troupes que V. M. a envoyées en Espagne, dans l'espace de sept années, depuis 1705. jusqu'en 1711. inclusive

La Maison d'Autriche n'a rien fourni pour la guerre d'Espagne.

Troupes que les Anglois ont fourni pour

ment, ne reviennent pas à moins de cinquante sept mille neuf cents soixante treize hommes, sans parler de treize Bataillons & de dix huit Escadrons, pour lesquels V. M. à payé des subsides à l'Empereur, vous n'ignorez pas quelle a été la dépense fixe pour l'entretien de ce nombre d'hommes, & vos Communes en ont bien ressenti le poids: mais ce fardeau paroitra beaucoup plus grand, si l'on fait attention aux dépenses extraordinaires qui ont accompagné un service si éloigné & si difficile; & qui ont toutes été soutenues par V. M. à la reserve de ce qu'il en a coûté aux Etats Généraux pour le transport & l'avitaillement de ce petit nombre de Troupes qu'ils y ont envoyées. Les comptes délivrez à vos Communes font voir: Que la dépense des Vaisseaux de V.M. employez pour le service de la guerre en Espagne & en Portugal, sur le pied de 4. livres sterling par mois pour chaque matelot, depuis leur départ d'ici, jusques à leur retour; leur perte ou leur emploi à quelque autre service, monte à six millions, cinq cents quarante-mille, neuf cents soixante-six livres quatorze chelins. Les fraiz de transport, qui concernent la Grande Bretagne, pour soutenir la guerre en Espagne & en Portugal, depuis qu'elle a commencé jusques à présent, reviennent à un million, trois cents trente six mille, sept cents dix neuf piéces, dix neuf chelins, onze sols. L'avitaillement des troupes de terre embarquées pour le même service, monte à cinq cents quatre vingt trois mille, sept cents soixante dix livres, huit chelins & six sols, & la dépense des extraordinaires pour le même service, revient à un million, huit cents

*la guerre
d'Espagne.*

*Frais fra-
yez par les
Anglois pour
la guerre
d'Espagne.*

cens quarante mille, trois cens cinquante-trois livres.

Nous exposerions aux yeux de Vôtre M. les différentes sommes qui ont été payées sur le compte des extraordinaires en Flandres, & qui font ensemble un million, cent sept mille, quatre-vingt-seize livres; si nous pouvions les compter avec ce que les Etats Généraux ont fourni pour le même sujet; mais nous n'avons aucun détail de leur dépense à cet égard; ainsi nous n'en dirons pas d'avantage là dessus. Il ne reste donc que l'article des subsides qu'on a fournis aux Princes étrangers, & qui méritent l'attention de V. M. Au commencement de la guerre Vôtre M. & les Etats Généraux les payoient dans une proportion égale; mais depuis la balance a panché à vôtre préjudice; car il paroît que V. M. a fourni au-delà de son juste contingent, trois millions, cent cinquante cinq mille écus, sans les extraordinaires payez en Italie, qui ne sont point compris dans aucuns des articles précédens, & qui montent à cinq cens trente neuf mille, cinq cens cinquante trois livres.

Ce que les Anglois ont fourni au-delà de leur contingent.

Nous avons détaillé tout ceci à V. M. de la manière la plus courte qu'il nous a été possible, & par un calcul appuyé sur les faits marquez ci-dessus, il se trouve, qu'au-delà du contingent de la Grande Bretagne, proportionnez à celui de vos Alliez, V. M. a dépensé durant le cours de cette guerre, plus de dix neuf millions. Et qu'aucun des autres n'a pas fournis la moindre chose pour contrebalancer cette somme.

C'est avec beaucoup de chagrin, que nous trouvons tant de sujet de représenter le mauvais usage qu'on a fait du zèle de V. M. &

de vos peuples pour le bien de la cause commune; qui n'a pas été aussi avancé par là qu'il seroit à souhaiter, en ce que les autres ont abusé de cet ardeur, pour se décharger à nos dépens, & qu'on a souffert qu'ils aient mis leur portion du fardeau sur ce Royaume, quoi qu'à tous égards ils soient autant ou plus intéressés que nous dans le succès de cette guerre. Nous sommes persuadés que V. M. nous pardonnera, si nous témoignons du ressentiment sur le peu d'égard qu'ont eu, pour les intérêts de leur Patrie, quelques uns de ceux qui ont été employez au service de Vôtre Majesté, lors qu'ils ont souffert qu'on lui en imposât d'une manière si déraisonnable, s'ils ne sont pas eux-mêmes en quelque sorte la principale cause de ces mauvais tours: il y a eu quelque chose de si extraordinaire dans la suite de ces mauvais tours, que plus les richesses de ce Royaume ont été épuisées, & plus les Armes de V. M. ont obtenu d'heureux succès, plus nôtre fardeau s'est apesenti, pendant que de l'autre côté plus vos efforts ont été vigoureux, & plus vos Alliez en ont retiré de grands avantages, plus ces mêmes Alliez ont diminué de la portion de leur dépense.

Dés qu'on eut entamé cette guerre, les Communes en vinrent tout d'un coup à des efforts extraordinaires, & à donner de si gros subsides, qu'on n'a jamais rien vû de pareil, dans l'esperance de prévenir les malheurs d'une guerre languissante, & d'amener bientôt à une heureuse conclusion celle où nous étions nécessairement engagez: mais l'évenement a si mal répondu à leur attente, qu'elles

qu'elles ont grand sujet de soubçonner, que ce qui devoit abrèger la guerre, a été la véritable cause de sa longueur ; car ceux qui en tiroient le plus de profit, n'ont pas été facilement disposés à y renoncer : de sorte que V. M. pourra découvrir sans peine, d'où vient que tant de personnes se plaisoient dans une guerre, qui leur apportoit tous les ans une si abondante moisson de la Grande Bretagne.

Nous sommes aussi éloignés de souhaiter, comme nous savons que V. M. l'est, de conclure une paix, à moins qu'elle ne soit à des conditions sûres & honorables : nôtre vûe n'est pas non plus de nous dispenser de lever tous les subsides nécessaires & possibles, pour soutenir vigoureusement la guerre, jusqu'à ce qu'on ait obtenu une telle Paix. Tout ce que vos fideles Communes se proposent, tout ce qu'elles désirent, c'est que les autres Puissances alliées de V. M. y concourent d'un pas égal, & que l'on fasse une juste application de ce que l'on a déjà gagné sur l'ennemi pour le bien de la cause commune. Il y a divers Territoires & Païs d'une vaste étendue qui sont revenus à la Maison d'Autriche, comme le Royaume de Naples, le Duché de Milan, & quantité d'autres Places en Italie : il y en a d'autres qu'on a conquis, & qu'on a joints à ses Domaines ; tels sont les deux Electorats de Baviere & de Cologne, le Duché de Mantouë & la Principauté de Liège ; comme ces dernières conquêtes sont dûes en grande partie à nôtre sang & à nos trésors, il nous semble, s'il est permis de le dire, que nous avons droit de prétendre qu'elles aident à pousser la guerre en Espagne : c'est pourquoi nous prions instamment

ment V. M. d'ordonner à vos Ministres qu'ils agissent auprès de l'Empereur, afin que les revenus de ces differens Païs soient employez à cet usage, à la reserve de ce qu'il en faut déduire pour leur propre défense. Pour ce qui regarde les autres branches de la guerre, auxquelles V. M. s'est engagée de contribuer par des Traitez particuliers, nous la supplions très humblement de vouloir tenir la main à ce que ses Alliez s'acquittent des engagements où ils sont entrez là-dessus, & de ne leur donner à l'avenir des troupes ou des subsides, qu'à proportion qu'ils en fourniront eux-mêmes. Lors qu'on aura fait cette justice à V. M. & à vôtre peuple, il n'y a rien que vos Communes n'accordent de bon cœur, pour soutenir Vôtre Majesté dans la cause où Elle est engagée. S'il se trouve même qu'on ait besoin de nouvelles forces par mer ou par terre, nous mettrons V. M. en état d'y contribuer sa portion legitime, & il n'y a point de subsides que vos Sujets ne soient disposez à vous accorder dans toute l'étendue de leur pouvoir.

Après avoir examiné l'état de la guerre, dans laquelle il paroît que V. M. a non seulement dépensé plus qu'aucun de vos Alliez, mais autant qu'eux tous pris ensemble, vos Communes se flattoient de trouver, que dans les conditions d'une Paix future, on auroit eu soin d'assûrer à la Grande Bretagne quelques avantages particuliers, qui donneroit à la Nation quelque esperance de la dédommager avec le tems de ces Tresors immenses qu'elle a fournis & des grosses dettes qu'elle a contractées durant le cours d'une si longue & si onereuse guerre. On

Plaintes
des Anglois
contre le
Traité de la
Barriere.

ne pouvoit mieux répondre à une attente si raisonnable, qu'en exigeant plus de sûreté & d'étenduë pour le commerce de la Grande Bretagne: mais nous nous voyons si bien déchûs de cette esperance, que dans un Traité conclu il n'y a pas longtems, entre Vôtre Majesté & les Etats Généraux, sous prétexte de se donner une garantie mutuelle sur deux articles de la dernière importance, pour les deux Nations, dont l'une regarde la succession, & l'autre la Barriere, les intérêts de la Grande Bretagne n'ont pas été seulement négligés, mais sacrifiés, & qu'il y a divers articles ruineux pour le commerce & la prospérité de ce Royaume, & par conséquent très-déshonorables pour Vôtre Majesté.

Vos Communes remarquent d'abord, qu'en vertu de ce Traité, plusieurs Villes & Places doivent être mises entre les mains des Etats Généraux; en particulier Nieupoort, Den-dermonde, & le Château de Gand, qu'on ne sauroit jamais regarder comme faisant partie d'une Barriere contre la France, mais plutôt comme la clef du Pais-Bas du côté de la Grande Bretagne, ce qui ne peut que rendre incertain le commerce des Sujets de V. M. dans ces quartiers là, ou même les exclure tout à fait, dès que les Etats Généraux le jugeront à propos. La prétenduë nécessité qu'il y a de mettre ces Places entre les mains des Etats Généraux, pour leur assurer une communication avec leur Barriere, est vaine & sans fondement: car puisque la Souveraineté des Pais-Bas Espagnols doit rester à un ami & à un allié, non pas à un ennemi, cette communication sera toujours sûre & ouverte: d'ailleurs, en cas d'une rupture, ou d'un

ne attaque, on laisse une pleine liberté aux Etats de prendre possession de tous les Pais-Bas Espagnols; de sorte qu'ils n'avoient pas besoin d'aucune stipulation particuliere pour les Places ci dessus.

Après avoir dit un mot de cette concession faite aux Etats Generaux, de s'emparer de toutes les dix Provinces, nous ne pouvons que représenter à V. M. Que de la maniere dont cet article est conçu, il forme une autre circonstance dangereuse: puisque si l'on avoit borné le cas à la seule attaque apparente du côté de la France, on auroit rempli le prétendu dessein de ce Traité, & suivi les instructions que V. M. avoit donnée à son Ambassadeur: mais on a mis cette restriction necessaire, & la même liberté est accordée aux Etats de s'emparer de tous les Pais Bas Espagnols, toutes les fois qu'ils se croiront attaquez par aucunes des Nations voisines, aussibien que lors qu'ils seront en danger du côté de la France; de sorte que s'il arrivoit quelque jour (ce que vos Communes ont une grande répugnance à supposer) qu'ils vinssent à se brouiller avec V. M. les richesses, la force & la situation avantageuse de ces Pais pourroient servir contre vous même, quoi qu'on ne les eût jamais conquis sans vos puissans & genereux secours. Pour revenir aux fâcheuses conséquences qui regardent le commerce de vos Royaumes, qu'il nous soit permis d'exposer à V. M. que bien que ce Traité renouvelle le XIV. & le XV. article de celui de Munster, & qu'il vous en rende une des parties interessées, en vertu desquels les droits imposez sur toutes les entrées & marchandises qui vont par mer

dans les Païs Bas Espagnols, doivent égalés
 ceux qu'on exige de tous les effets & mar-
 chandises qu'on y transporte par l'Escaut,
 les Canaux de Sas & de Swin, & autres em-
 bouchures de la mer qui sont dans le voisi-
 nage; avec tout cela on n'y prend aucun soin
 de conserver la même égalité lorsqu'il s'agit
 de la sortie de ces marchandises hors des Pro-
 vinces Espagnoles, & de leur entrée dans les
 Païs & Places qui doivent être à la dispo-
 sition des Etats Généraux en vertu de ce Trai-
 té. C'est-à-dire que dans la suite, & vos
 Communes sont informées qu'il en est déjà
 arrivé quelques exemples, les droits d'en-
 trée mis sur les marchandises transportées
 dans ces Païs & Villes par les sujets des Etats
 Généraux, seront ôtez, pendant qu'on con-
 tinuera ceux qu'on exige des sujets de V. M.
 de sorte que la Grande Bretagne risque de
 perdre une des branches les plus avantageuses
 de son commerce, dont elle a été en posses-
 sion de tous tems, même depuis que ces Pro-
 vinces étoient gouvernées par la Maison de
 Bourgogne, l'une des plus anciennes & des
 plus utiles Alliées que l'Angleterre ait ja-
 mais eu.

A l'égard des autres Païs & Terres de la
 Couronne d'Espagne, les sujets de V. M. ont
 toujours été distinguez dans leur commerce
 avec eux, & ont joui de plus grands privile-
 ges & immunités sur cet Article, que les
 Hollandois, ou aucune autre Nation, tant
 par des anciens Traitez, que par un long
 usage. Aussi l'excellent Traité de la Gran-
 de Alliance assure si bien ces estimables Pri-
 vileges à la Grande Bretagne, qu'il laisse cha-
 que

que Nation à la fin de la guerre sur le même pié où elle étoit à cet égard au commencement. Mais le Traité, dont nous nous plaignons, au lieu de confirmer les droits de vos Sujets, les abandonne & les renverse: car quoique le XVI. & XVII. Articles du Traité de Munster, fait entre Sa M. C. & les Etats Généraux accordent aux Hollandois tout les avantages du commerce dont les Anglois jouissoient; la Couronne d'Angleterre n'a pas été une des parties intéressées dans ce Traité, les Anglois ne se sont jamais soumis à ces deux Articles, & les Espagnols eux-mêmes ne les ont jamais observés: mais ce dernier Traité les renouvelle au préjudice de la Grande Bretagne, y fait entrer V. M. comme partie, & la rend même garante envers les Etats Généraux pour des privilèges qui tournent à la ruine de vôtre peuple.

La promptitude extraordinaire avec laquelle vôtre Ambassadeur consentit à dépouiller vos Sujets de vos anciens droits, & V. M. du pouvoir de leur procurer quelque nouvel avantage, paroît évidemment de ses Lettres, que vous avez fait donner à vos Communes: car lors qu'on offroit certains Articles avantageux à V. M. & à vos peuples, pour les insérer dans ce Traité, les Etats Généraux ne voulurent pas les admettre, sous prétexte qu'il n'y falloit rien mêler de ce qui ne touchoit point à la garantie de la succession & de la Barrière; quoi qu'ils n'eurent pas plutôt avis d'un Traité de Commerce conçu entre V. M. & le présent Empereur, qu'ils renoncèrent à ce prétexte, pour insister sur l'Article, dont vos Communes se plaignent aujourd'hui, & que l'Ambassa-

deur de V. M. accorda, quoi qu'il n'eût aucun rapport à la succession, ou à la Barrière, & que ce Ministre lui-même se fut départi pour cette raison de quelques Articles qui auroient été avantageux à sa Patrie.

Le Vicomte de Townshend déclaré ennemi de la Reine & du Royaume, pour avoir signé ce Traité.

Nous nous sommes abstenus de fatiguer V. M. par des remarques générales sur ce Traité, en ce qui concerne l'Empire, & les autres Etats de l'Europe. Nous avons seulement pris la liberté de vous exposer les maux qui en résultent à la Grande Bretagne. Comme ils sont de la dernière évidence & très considérables, & que le Vicomte de Townshend n'avoit aucun ordre ni autorité pour conclure divers de ces Articles, qui font le plus de torts aux sujets de V. M. nous avons crû que le moins que nous puissions faire, étoit de déclarer *vôtre* redit Ambassadeur, qui a négocié & signé ce Traité, de même que tous les autres qui en ont conseillé la Ratification, Ennemis de V. M. & de ce Royaume.

Sur ces fideles avis & informations de vos Communes, nous nous promettons que V. M. par la tendresse qu'elle a pour son peuple, le garantira de ces malheurs, auxquels les conseils de gens mal-intentionnez l'ont exposé, & qu'en vôtre grande sagesse, vous trouverez quelques moyens d'expliquer & de corriger divers Articles de ce Traité, en sorte qu'ils puissent compatir avec l'intérêt de la Grande Bretagne, & avec une amitié sincere & durable entre V. M. & les Etats Généraux.

Réponse Apologétique de Mrs. les

II. Quoique cette pièce soit trop longue pour entrer dans un aussi petit ouvrage que le mien, je n'y ai rien voulu retrancher

afin que le Public foit au fait des plaintes que le Parlement d'Angleterre prétend d'avoir contre les Alliez de la Reine: Mrs. les Etats Généraux ont fait publier une espece d'Apologie, sous le titre de *Resolutions & de Memoires*: qui étant un raisonnement quatre fois plus ample que n'est la representation des Communes, ne sauroit trouver place ici que par un extrait, dans lequel on trouvera tout l'essentiel de cete longue pièce d'écritures.

Ce fut le premier du mois d'Avril que L. H. P. prirent la resolution de se just fier, autant qu'il leur est possible, des accusations ou imputations qui leur sont faites par les Communes d'Angleterre: dans le préambule, on repete presque tout ce que la Chambre basse a inseré dans sa representation: ils disent que les *suppositions de cette Chambre sont sans fondement*, & qu'ils ont ordonné à leurs Deputez de dresser un ample Memoire pour l'envoyer au Sr. Borffelen leur Ministre à Londres, pour le presenter à la Reine. Ils soutiennent que la proportion des deux cinquièmes aux trois cinquièmes est mal fondée, parce que l'Angleterre est plus puissante que n'est leur République; que la Hollande par sa situation est plus exposée que l'Angleterre; que par les Traitez d'alliance il a été stipulé que l'une & l'autre Puissance employeroit *toutes ses forces* pour le bien de la cause commune; que l'Etat avoit pendant le cours de cette guerre fait de plus grands efforts qu'on n'avoit lieu d'attendre de la République, & qu'il n'y avoit été porté que par un excès d'amour pour sa liberté, l'accroisse-

Etats Généraux sur le Memoire precedents.

ment de la Religion Protestante & le bien de la cause commune. Qu'il leur est douloureux de se voir obligez de se justifier, & d'apprendre qu'on ait rendu publiques les *suppositions des Communes* &c.

Après cette resolution suit l'ample Memoire des Etats Généraux ; en divers endroits on y trouve la repetition de ce que contient la resolution ; on y lit de plus que les condamnations prononcées contre les Etats Généraux par les Communes ne doivent trouver aucune créance dans le Public, puisqu'elles ont été faites sans avoir été entendues. Dans ce Memoire on insiste fort, que mal à propos les Communes ont voulu fixer le contingent des Etats Généraux, puis qu'ils ont rempli leurs obligations en employant toutes leurs forces par mer & par terre contre l'ennemi commun : que si l'Angleterre a fourni plus qu'eux, elle le pouvoit, & elle le devoit, puisque sa puissance est incomparablement plus grande que celle des Etats Généraux ; que comme aucune proportion ne doit être recherchée ni alleguée entre la grande Bretagne & les Etats, qui par proportion à *toutes leurs forces*, les Hollandois, dit-on, ont fourni tout ce qu'ils devoient, & au delà ; & que l'Angleterre au contraire n'a pas fourni la moitié de ce qu'elle pouvoit & de ce qu'elle devoit, *par proportion à ses forces*.

Les Etats Généraux prétendent que dans leurs derniers Traitez avec l'Angleterre, il n'a été réglé aucune proportion de contingents ; mais qu'on s'est contenté de stipuler *de contribuer de toutes leurs forces* :

ces : ils disent que si l'on vouloit regler la proportion des troupes de terre sur le pied de ce qui fut établi pour l'armement de mer par leur *Traité* du 3. de Mars 1678. l'Angleterre a dû fournir cinq contre trois ou deux contre un ; qu'ainsi si la Hollande a dû fournir 102. mille hommes, l'Angleterre en a dû fournir deux cens quatre mille ; ou que si l'on veut chercher cette proportion dans la diminution plutôt que dans l'augmentation des Troupes , les Hollandois ne devoient fournir que 20. mille hommes en Flandres dans le tems que la Reine y en entretenoit 40. mille.

De tous ces raisonnemens les Etats Généraux concluent qu'ils ont fourni plus que l'Angleterre aux Pais Bas , par proportion à la puissance de l'Etat ; que si la grande Bretagne a fourni plus qu'eux en Portugal & en Espagne, elle n'a fait que ce qu'elle devoit , pour compenser ce qu'elle n'avoit pas assez fourni en Flandres.

Pour ce qui regarde le *Traité de Barriere*, qui fait la matiere d'un des principaux griefs & des plaintes de la Chambre des Communes ; ceux qui ont dressé l'Apologie des Etats Généraux passent sur cet article *comme chat sur braise*, voici ce qu'on y répond.

„ L'adresse des Communes au sujet du
„ *Traité de Barriere*, contient des propositions erronées ; mais on ne croit pas
„ qu'il soit à propos d'entrer aujourd'hui
„ dans cette discussion ; il faut s'en tenir à
„ un *Traité* qui a été conclu & ratifié dans
„ l'ordre requis &c.

III. Il est à présumer que la Chambre
des

*Les Communes
ont déclaré
ce faux &
scandaleux
le Memoire
des Etats
Généraux.*

*Remarques
sur les deux
Articles sé-
crets du
Traité de la
Barrière des
Hollandois.*

des Communes de la grande Bretagne n'a pas été plus édifiée de l'Apologie de Mrs. les Etats Généraux, que ceux-ci l'ont été des représentations & adresse de cette Chambre à la Reine; puisque les lettres qu'on vient de recevoir de Londres, dans le tems que nous travaillons à cet article, nous apprenent qu'au moment que le Sr. Boursillon eut distribué des Imprimez de ce Mémoire, les Communes prirent une résolution qui porte; *Que le prétendu Memoire des Etats Généraux est un Livre faux, scandaleux, & malicieux, réfléchissant sur les résolutions de la Chambre, sur l'adresse présentée à Sa M. & faisant brèche aux privilèges de la Chambre &c.*

IV. Dans le dernier Journal page 354 on a lû le *Traité de Barrière* dont les Communes se plaignent si fort contre les Hollandois: outre les 21. articles qu'il contient, il y en a 2. qui furent ajoutez comme articles secrets que le Vicomte de Townshend & les Députez des Etats Généraux signerent à la Haye le même jour de la conclusion du *Traité*, c'est à dire, le 29. Octobre 1709. Ces articles concernent l'agrandissement de la République d'Hollande, non pas, (dans cette occasion,) aux dépens de la France, mais aux dépens des Païs Bas Espagnols, de la Principauté de Liege, de l'Electorat de Cologne, & par conséquent des Etats dépendans de l'Empire Romain: les Etats Généraux n'ignorent pas que l'Angleterre ne pouvoit point légitimement disposer en faveur des Hollandois, des Villes ni Provinces dont ceux-ci ont voulu augmenter leur puissance; mais la facilité qu'ils trou-

voient

des Princes &c. Juin 1712. 405

voient alors dans les *Ministres* que les *Communes d'Angleterre* ont déclaré *ennemis de la Reine & du Royaume*, les porta à tout entreprendre, sans consulter la *Cour de Vienne*, la *Diette de Ratisbonne*, ni les *Chapitres de Cologne & de Liege* : au premier coup d'œil les moins pénétrants découvrent assez que ce n'est pas le *droit* que les *Hollandois* ont recherché auprès des *Ministres d'Angleterre* dans cette occasion, mais plutôt *les forces de la Nation Britannique*, pour s'en servir à exécuter ce projet, afin de rendre cette *Republique* redoutable sur la *Meuse & sur le Rhin*, comme les mêmes forces l'ont renduë puissante sur l'*Éscaut*, la *Lis*, & la *Riviere de Scarpe*. Pour que les *Lecteurs* soient en état de juger si cette reflexion est de quelque poids, on joindra ici les deux articles dont on vient de faire mention, qui d'ailleurs sont nécessaires à l'exactitude de l'histoire.

*Deux articles separez du Traité de
Barriere &c.*

Comme dans les *Articles Preliminaires* signez à la *Haye* le 28. Mai 1709 par les *Plenipotentiaires de Sa M. I. de Sa M. de la G. B. & des Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies*, il est stipulé entre autres choses, que les *Seigneurs Etats Généraux* auront en toute propriété & souveraineté le haut quartier de *Gueldres*, selon le 52^{ème} article du *Traité de Munster* de l'an 1648. comme aussi que les *Garnisons* qui se trouvent ou se trouveront ci-après de la part des *Etats Généraux* dans la *ville de Huy*, la *Citadelle*
de

*Articles
separez du
Traité de la
Barriere
Hollandoise.*

de Liege, & la Ville de Bonn, y resteront jusqu'à ce qu'on en soit convenu autrement avec Sa M. I. & l'Empire; & comme la Barriere sur laquelle on est convenu aujourd'hui dans le Traité principal pour la garantie mutuelle entre Sa M. B. & les Seigneurs Etats Généraux, ne peut donner aux Provinces-Unies la sureré pour laquelle elle est établie, sans qu'elle soit bien serrée d'un bout jusqu'à l'autre, & que la communication en soit bien liée ensemble, à quoi le haut quartier de Gueldres & les Garnisons dans la Citadelle de Liege, Huy & Bonn, sont absolument nécessaires, l'expérience ayant fait voir par trois fois, que la France voulant attaquer les Provinces-Unies, s'est servi des endroits susmentionnez, pour venir à elles, & pour pénétrer dans lesdites Provinces. Que de plus à l'égard de l'équivalent, moyennant lequel le haut quartier de Gueldres doit être cédé aux Provinces Unies suivant l'article du Traité de Munster; *Sa M. le Roi Charles III. sera beaucoup plus gratifié & avancé en d'autres endroits, que cet équivalent ne peut importer; ainsi pour faire avoir aux S. E. G. le haut quartier de Gueldres en toute souveraineté & propriété, & pour que ledit haut quartier soit cédé de cette maniere aux S. E. G. dans la convention ou le Traité qu'ils doivent faire avec Sa M. le Roi Charles III. suivant le treizième article du Traité conclu aujourd'hui; comme aussi pour que leurs Garnisons dans Liege, Huy & Bonn, y restent jusques à ce qu'on en soit convenu autrement avec Sa M. I. & l'Empire; Sa M. B. s'engage & promet par cet article séparé, qui aura la même force que s'il étoit*

inséré

inferé dans le Traité principal, de faire pour tout cela les mêmes efforts qu'elle s'est engagée de faire, pour leur faire obtenir la barriere dans les Pais-Bas Espagnols.

Comme les Seigneurs E. G. ont representé que dans la Flandre, les limites entre la Flandre Espagnole & celle de l'Etat sont réglées de telle maniere, que le terrain de l'Etat y est extrêmement étroit, de sorte qu'en quelques endroits le territoire de la Flandre Espagnole s'étend jusqu'aux fortifications, & sous le Canon des Places, Villes & Forts de l'Etat, dont il arrive plusieurs inconveniens, ainsi qu'on en a vû un exemple peu avant la presente guerre, quand on a voulu bâtir un Fort sous le Canon du Sas de Gand, sous pretexte que c'étoit sur le territoire d'Espagne; & comme pour éviter ces fortes d'inconveniens Il est necessaire que le terrain de l'Etat aux confins de la Flandre soit élargi, & que par là les Villes, Places & Forts soient mis plus à couvert: *Sa M. B. entrant dans les justes motifs desdits S. E. G.* dans le Traité qu'ils doivent faire avec *Sa M.* le Roi Charles III. *Elle les aidera* à ce qu'il soit convenu que par la cession ausdits S. E. G. de la propriété d'une étendue de terrain necessaire à obvier à de pareils inconveniens, leurs limites en Flandres soient élargies plus convenablement à leur sureté: & ceux de la Flandre Espagnole plus éloignées de leurs Villes, Places & Forts, pour que ceux-ci ne soient plus si exposés. En foi de quoi les Ambassadeurs de *Sa M. B.* & les Députez des Seigneurs Etats Généraux ont signé les presens articles separez, à la Haye le 29. Octobre 1709. &c.

Article du
Traité de
Munster en-
tre l'Espagne
& la Hol-
lande.

V. J'ai crû qu'il étoit à propos d'ajouter ici le cinquante-deuxième article du Traité de Munster, énoncé ci-dessus: le voici.

„ Le haut quartier de Gueldre fera
„ échangé, moyenant l'équivalent; & en
„ cas qu'on ne puisse tomber d'accord de
„ cet équivalent, on s'en remettra à la
„ Chambre mi-partie, pour y être décidée
„ dans six mois après la ratification du
„ Traité.

On void par là que c'est un échange qui fut proposé: mais qui n'a jamais été exécuté; parce qu'il n'est pas ordinaire à la Hollande, de se denantir de ce qu'elle possède une fois.

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de considérable en
ESPAGNE & en PORTUGAL
depuis le mois dernier.*

I. **J**USQUES à présent tout a été tranquille sur les Frontières de Portugal & de Catalogne; les Armées de part ni d'autre n'ont rien entrepris, qui merite de trouver place dans l'Histoire du tems: Les Alliez ont fort ralenti l'empressement qu'ils avoient de subjuguier l'Espagne; depuis qu'ils ont reconnu, (par les suites de la Bataille qu'ils gagnerent à Saragoſſe,) qu'on les avoit abusez ~~en~~ publiant, que les Espagnols étoient si zelez pour la Domination de la Maison d'Autriche, qu'ils n'attendoient que l'occasion de se soustraire de celle du Roi Philippe *P.* Tout ce que nous
avons

des Princes &c. Juin 1712. 604

avons à dire ce mois-ci du Portugal, c'est que de cinq Regimens de Dragons, à la solde d'Angleterre qui étoient en ce Royaume-là, fort délabrez, on en cassa trois au mois de Mars, & le peu d'hommes qui y restoit, furent incorporez pour servir de recrüs aux deux autres qu'on à conservez; ce sont ceux de Withers & de la Bouffetiere

*Dragons
Anglois re-
formez en
Portugal.*

II. Comme les deux Couronnes de France & d'Espagne, continuent d'aplanir toutes les difficultez qui dépendent d'elles, pour avancer l'acheminement de la Paix; le Roi d'Espagne fit publier au commencement d'Avril, sur les Frontieres d'Estramadoure, un ordre de laisser passer librement les Couriers du Roi de Portugal, qui iront & viendront de Lisbonne à Uirecht: Cela est d'autant plus loüable & glorieux à Sa M. Catholique, que la plupart des Alliez (même ceux qui l'ont reconnu Roi d'Espagne avant la guerre) n'ont pas encore eü la même defferance & consideration. pour le passage des Plenipotentiaires d'Espagne, qui depuis quelques mois, attendent leurs Passeports à Paris.

*Le Roi d'Es-
pagne donne
libre passage
aux Cou-
riers de Por-
tugal.*

III. Le Roi pour reconnoître les importants services que Mr. du Cassé a rendus à la Couronne & à l'Etat, en conduisant en sureté en Espagne, le Tresor venu d'Amérique sur les Gallions; Sa M. l'a gratifié du Collier de l'Ordre de la Toison d'Or. Les interessés ont réglé à trois cens cinquante mille écus, les frais de l'Escadre qui a escorté ces Gallions; & de payer outre cela au Roi un Indult ou droit de douze pour cent, des Capitaux que chaque inter-

ressé a reçu du retour de cette riche flotte. Ce droit joint à l'argent venu pour le compte du Roi, met Sa M. C. en état de soutenir les frais de la guerre, supposé que la Paix ne la termine pas bien-tôt.

*La Reine
d'Espagne
fort avancée
dans sa grossesse.*

IV. Le Roi, la Reine & le Prince des Asturies, doivent aller habiter le Palais de Buenretiro près de Madrid, où la Reine fera ses couches sur la fin de Mai ou au commencement de Juin: Tout le peuple fait des vœux pour son heureuse délivrance.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

Mr. de Vassé refuse l'Evêché du Mans; l'Evêque nommé en sa Place.

I. C'Étoit sur un juste pressentiment, que nous infinuâmes le mois dernier, * que Mr. l'Abbé de Vassé, ne jouiroit pas longtems des honneurs attachez à la Prelature: car à peine eut-il reçu les complimens d'une partie de ses amis; fait quelque attention aux remontrances de ceux de ses Parens, qui sont habillez à succeder, tant sur son âge, que sur les gros deniers destinez à la dépense des Bulles; que cet Abbé, dis-je, se déterminâ à ne pas accepter l'Evêché du Mans auquel le Roi l'avoit nommé le Vendredi-Saint: peu de jours après qu'il en eût remercié Sa M. elle nomma au même Evêché Mr. l'Abbé de Creux Grand Vicair de Nantes.

II. Le 18. Avril le Maréchal Duc de Villars

* Voyez Mai page 327.

Villars, ayant pris congé du Roi & reçu ses ordres, partit de Paris pour aller commander l'Armée de Flandres, où Mr. le Maréchal de Montefquiou avoit déjà donné les ordres nécessaires, pour assembler les troupes par cantonnement, & disposé toutes choses pour l'ouverture de la Campagne: on parlera des dispositions des Armées de part & d'autre, dans l'Article des Païs Bas.

III. Le même jour on fit à St. Denis le service solennel pour les Funerailles de Mr. le Dauphin Duc de Bourgogne, & de Madame la Dauphine son épouse; Mr. l'Evêque de Metz premier Aumonier du Roi officia & celebra la Messe: les Evêques de St. Omer, Auxerre, Xaintes & de Scez firent les encensemens: l'Evêque d'Alet, qui étoit venu exprés de son Diocèse, prononça l'Oraison funèbre avec son éloquence ordinaire & dans des termes de pieté & de resignation, qui firent repandre des larmes à la plus grande partie de son Auditoire. Mr. le Duc de Berry, Mr. le Duc d'Orleans, & Mr. le Comte de Charolois étoient les Princes de deuil pour Monseigneur le Dauphin: ils furent conduits à l'offrande par le Marquis de Dreux grand Maître des Ceremonies. Le deuil de Madame la Dauphine été mené par Madame la Duchesse de Berry, Madame la Duchesse de Bourbon, & Mademoiselle de Bourbon: Mr. Desgranges Maître des Ceremonies les conduisit à l'offrande. Après toutes les prieres & les ceremonies de l'Eglise, on descendit les corps dans le caveau de la Maison Royale.

Ode de Mr. de
la Motte sur
la mort de
Mr. le Dau-
phin, de Ma-
dame la
Dauphine &
de leur fils
ainé.

IV. Mr. Houdard de la Motte de l'Académie Française, travailloit à une Ode sur la mort de Madame la Dauphine, lors qu'il aprit celle de Mr. le Dauphin son Epoux, & comme il la finissoit, on lui vint dire que le jeune Dauphin Duc de Bretagne venoit d'expirer : ces coups capables d'étourdir un genie moins supérieur que le sien, ne l'empêcherent pas d'achever sa pièce, qui est une des plus belles qu'il ait faites : les Connoisseurs en jugeront par la septième & dernière Strophe que voici.

*C'en est fait ; une mort fatale
A l'Epouse a rejoint l'Epoux ;
Je vois la couche nuptiale,
Se changer en tombeau pour vous.
Au séjour des divines flammes,
Tandis que s'envolent vos ames,
Vos cendres vont se réunir.
O Ciel ! est-ce grace, ou vengeance ?
Est-ce hâter leur recompense,
Ou te hâter à nous punir ?
Pourquoi se r'ouvre oncore la Tombe ?
Chaque instant aigrit nôtre sort :
Avec les Epoux le fils tombe ?
Arrête insatiable mort.
Et toi qui rend les faits celebres,
Vole, répand ces sons funébres,
Dont ma Lire a frappé les airs ;
Que jusques aux dernières races,
Ce monument de nos disgraces,
Attendrisse tout l'Univers.*

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier.

UN Ecclesiastique d'une probité reconnuë & d'un merite distingué, s'étant trouvé dans une nombreuse compagnie, où l'on parloit de ce que le Pape le 4. Avril dernier, fit expedier à trois cens cinquante-sept pauvres filles, une cedule de cent écus Romains chacune, pour aider à les marier; cet Ecclesiastique soutint, " que c'étoit une des plus belles " charités que Sa Sainteté pût exercer : que " même le precepte de l'Évangile qui or- " donne de donner à manger à celui qui a " faim, & à boire à celui qui a soif, doit " s'étendre à tous les autres besoins de la " nature : qu'ainsi on ne pouvoit pas faire " une plus grande charité que celle de " marier des filles, qui n'ont pas la vo- " cation du Celibat, & que n'étant pas " d'usage de faire vœu de pauvreté pour " rien, ni de les marier sans dot : Sa S. " avoit par consequent fait un établisse- " ment digne d'une éternelle louange. Il " seroit à souhaiter que la charité du Pere " commun de l'Église eût pû s'étendre dans " tous les endroits où son autorité spiri- " tuelle est reconnuë, & qu'on ne l'eût pas " reformée dans l'enceinte des murail- " les de Rome : mais il est à propos de re- " marquer que Sa Sainteté ne fait qu'exé- " cuter une fondation faite il y a longtems " dan l'Église des Dominicains de la Miner- " ve: il y en a d'autres de la même nature dans

Charité
du Pape pour
marier des
pauvres
filles.

diverses Eglises] de Rome, qui à la vérité ne sont pas si considerables.

*Ministres
de Savoye
excommu-
niez &
pourquoi.*

II. Au mois de Mars on afficha à Rome, aux formes ordinaires, une Sentence d'excommunication contre les Ministres de Monsieur le Duc de Savoye, contre lesquels on avoit auparavant fulminé un Monitoire; parce que ces Ministres s'étoient emparez des revenus Ecclesiastiques de l'Abbaye St. Benigne en Piémont.

*Le Géne-
ral Zum-
jungen fait
le siege de
Porto Er-
cole.*

III. Le Général Zumjungen, Commandant les Troupes Imperiales qui ont hiverné dans les Etats du Grand Duc de Toscane, les fit marcher au mois de Mars pour aller attaquer Porto-Ercole, qui est une des Places Espagnoles sur la Côte de Toscane; elles y arriverent le 14. & occuperent toutes les avenues pour bloquer la Place par terre: Ce Général fit venir de l'artillerie & des munitions de guerre d'Orbitello, & reçut peu après un gros Convoi venu de Naples, pour pousser vivement ce siege: comme il a été entrepris par les avis du Duc d'Uceda, qui connoissoit le fort & le foible de la Place, parce que quelques mois auparavant, lorsqu'il étoit chargé des affaires du Roi Philippe, il avoit eu ordre de veiller à leur sûreté, & reçut les remises de Madrid necessaires à cet effet; ce Duc a voulu par cette entreprise signaler son zele pour la Maison d'Autriche: on ne peut pas encore dire quelle en sera l'issuë; mais Don Augustin Gonzalez de Andradé, Gouverneur de Porto-Ercole & Brigadier des Armées d'Espagne, se défendoit encore vigoureusement un mois après que la Place a été attaquée.

*Le Duc
d'Uceda a
conseillé cet
se entrepris-
se.*

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en SUISSE depuis le mois dernier.

I. **A**vant d'inferer la lettre qu'on va lire, il est à propos de dire ici, que je suis si peu sensible aux grossieretez dont l'Auteur du *Mercuré Historique* a rempli les deux premieres pages de son mois de Fevrier, que je me contente de les honorer d'un parfait mépris: dès qu'un Ecrivain public sort des bornes de la politesse & du caractere qui doit par tout accompagner l'honête homme, il ne doit s'attendre à autre chose.

Dans *l'avis au Lecteur* de ce *Mercuré* on y lit que cet Auteur *n'est point partial, & qu'il ne s'attache qu'à écrire la verité*, par consequent à l'abri de toute critique: Mrs. des Lignes Grises n'en conviennent pas; puisque c'est de la part d'un des Senateurs de cette Illustre Republique, que j'ai reçu la lettre ci-jointe, avec instance de la donner au Public, comme assez interessante pour la fidelité de l'histoire.

A Ilantz le 16. Avril 1712.

MONSIEUR,

S dans le *Mercuré Historique*, que le Sr. *Lettre*
du Fort, Avocat réfugié, fait imprimer à *d'un Sena-*
Berne, l'Auteur s'étoit contenté de le rem- *teur de Suis-*
plir de ses *exclamations fanatiques*, telles que *se qui releve*
celles qu'on lit à la fin de son mois de Fe- *quelques*
vrier

vrier, lors qu'après avoir rapporté les propositions de Paix de la France, il s'élançe vers le Ciel en disant, *Où est le bon Citoyen ! où est le fidele Allié, qui ne s'écrie pas après avoir lû ces propositions ; Seigneur, preservez-nous d'une telle Paix ! & s'il le faut, donnez-nous encore dix années d'une pareille guerre !* Un pareil Chrétien ne doit pas se flatter de devenir l'Orateur de la Chambre des Communes d'Angleterre, (tant qu'elle sera aussi bien compolée que l'est celle d'aujourd'hui.)

Si ce Mercure, dis je, n'étoit rempli que de pareils *Antoussiasmas*, on ne feroit pas plus d'attention à ses rêveries, qu'à celles des Prophetes Fanatiques, dont la plume a si souvent combatu pour leur gloire, & pour leurs interêts ; mais, Mr trop de gens d'honneur de ce País-ci, se sentent offensés des faussetez inserées dans le même Mercure, Article de Suisse, pour ne pas se flater que vous voudrez bien, en faveur de la verité, m'accorder la priere que je vous fais pour eux & pour moi, de donner place à cette Lettre dans vôtre Journal, puisque mal à propos l'Auteur en question a mis dans son Mercure de Fevrier ce qui suit.

1 „ Les Grisons ont écrit de nouveau à Mr.
2 „ le Comte du Luc, sur deux Points. Par
3 „ le premier ils reïterent leurs instances,
4 „ pour la liberté du Jeune Masner : & par le
5 „ second ils le prient de leur faire payer la
6 „ somme de trois mile pistolles, qu'il avoit
7 „ promis pour les frais du Tribunal d'Ilantz,
8 „ lors qu'il en demanda l'établissement ;
9 „ mais i's n'ont obtenu ni l'un ni l'autre.
10 „ Mr. l'Ambassadeur prétend, que le Tribu-
11 „ nal d'Ilantz, n'a pas donné au Roi T. C.

une satisfaction suffisante en cette affaire, re &c.

Dans ce peu de lignes, il n'y a que cinq faussetez insignes; 1. Il est *absolument faux*, que les Grisons ayent écrit de nouveau à Mr. le Comte du Luc: 2. *Il est faux* qu'ils ayent reiteré leurs instances pour la délivrance du Jeune Masner: 3. *Il est faux* qu'ils ayent demandé trois mille Pistolles pour les frais du Tribunal d'Ilanz; 4. *Il est faux* que Mr. le Comte du Luc les leur ait promis: 5. Enfin *il est faux* que Mr. l'Ambassadeur de France, prétende que les Grisons n'ont pas donné au Roi une satisfaction suffisante; puis qu'au contraire Sa M. T. C. est persuadée que les Grisons ont fait ce qu'ils ont dû & ce qu'ils ont pû, & nous a donné des marques qu'elle étoit très contente de la conduite que nous avions tenuë à cet égard.

Après ces *cinq faussetez* dans un si petit Article, on peut aisément juger que le même Auteur n'accuse pas plus juste dans le personnage de son imagination, qu'il fait représenter au Canton de Fribourg & à Mr. l'Ambassadeur de France, puisqu'ils sont aussi éloignez de leur caractère, que de la vérité; ce qui fait voir que cet Ecrivain ne connoit guere les personnes dont il parle, ou croit le public bien duppe, s'il s'imagine qu'il prendra les *Groteques* que son imagination lui fournit, pour des Portraits d'après nature.

Il est surprenant que Mrs. de Berne souffrent que du Fortasse imprimer dans leur Ville, un livre comme celui là, rempli d'impostures & d'impudances grossieres, où l'on parle avec si peu de menagement & de respect

pect des Cantons leurs Alliez, & d'une Tête Couronnée respectable à toute la terre, & même chez ses ennemis. Encore un coup, il est surprenant que les Venerables Magistrats de Berne, n'ayent pas pris soin de défabuser le public, de l'opinion où il paroît être, qu'ils favorisent une pareille licence; puisque cette impression, (de même que la Gazette de ce du Fort,) se fait sous leurs yeux, laquelle est souvent remplie de faits aussi peu solides & de matieres aussi mal dirigées, que celle dont son Mercure est farci.

En attendant Monsieur, l'occasion de pouvoir vous être utile à quelque chose, je suis &c.

Par la Lecture de cette Lettre on voit que les Grisons & les gens raisonnables, ne sont pas édifiez de la partialité, ni du peu d'exacritude du Mercure Hollandois; & qu'ils sont scandalisez de ce que le Senat de Berne souffre que cet ouvrage soit imprimé dans leur Ville & sous leurs yeux, sans le soumettre auparavant à la correction d'un Examineur.

Dangers où la Suisse semble être exposée, par les differend de Religion du Pays de Tockembourg.

II. Il y a déjà quelques années, qu'on a aperçû, qu'il s'élevoit certaines exhalaisons en Suisse, capables d'y produire quelque chose de plus funeste pour le Corps Helvetique, que les contagions causées par le mauvais air dans d'autres Climats plus éloignez: Les nuages que ces vapeurs ont déjà produit, grossissent de plus en plus; on entend même le Tonnere qui commence à gronder sur les montagnes de Suisse, & qui menace les Loüables Cantons de quelque rude & affreuse tempête. On voit bien

bien que c'est de la division qu'excite parmi les Suisses, les contestations des Tockembourgeois, dont j'entens parler; différend d'autant plus à craindre pour un Etat, que la diversité de Religion, en est le principe ou le motif; querelle dans laquelle les peuples donnent toujours tête baissée, sans réfléchir sur les dangereuses conséquences, soit à l'égard de leur Patrie, soit en ce qui concerne la tranquillité & la fortune de leurs familles.

Monsieur le Comte du Luc, Ambassadeur extraordinaire de France, près des Lignes Suisses & Grises, a prévu depuis long-tems, le danger où le Corps Helvétique alloit être exposé, si les Cantons ne prenoient à bonne heure, les mesures convenables, pour étouffer ce monstre de la discorde dans sa naissance; ce fut pour les y exhorter de nouveau, que ce Ministre fit le 5. Avril dernier, dans la Diète Générale assemblée à Bade, le discours que je joins ici.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

J'Ai lieu de croire que mon empressement à m'aprocher de vous, n'aura rien que d'agréable, pour les Membres qui composent cette Illustre Assemblée: puisque les raisons qui m'y attirent, ne sauroient être mal interprétées par ceux même qui font profession d'empoisonner les démarches les plus innocentes.

Je ne viens point au nom du Roi mon Maître, vous demander de nouveaux secours, pour résister aux ennemis de sa Couronne;

si les hommes seuls pouvoient décider du sort des hommes, la Monarchie n'auroit jamais eu besoin que de ses propres forcés; le bras du grand Monarque qui la gouverne, auroit suffi pour nous garantir de toute sorte de malheurs: mais ceux que nous venons de ressentir, par la mort de trois Princes, qui faisoient la consolation de Sa M. la confiance de ses A'liez, & le bonheur de ses sujets, prouvent assés qu'une Puissance suprême nous regit, sans nous consulter. Cependant la santé du Roi, son courage, la sagesse, & sa pieté, font esperer que Sa Majesté divine, regardera la France d'un oeil favorable, & lui conservera son ancienne splendeur? ainsi M. S. celui qui vous parle, bien loin de craindre l'avenir, est rempli de confiance, & se persuade (à plus juste titre qu'une Nation arrogante, à laquelle il semble que tout est fait pour elle, jusqu'aux paroles de Dieu même) *que les portes de l'Enfer ne prevaudront point sur la bonne cause.*

Il faut donc, M. S. vous exposer les motifs qui m'amènent vers vous; afin que si mes conseils, jusques à présent, ne vous avoient point parû conformes à vos véritables interêts, je puisse les rectifier sur vos idées; parce que Sa M. désire toujours, que mes demarches n'ayent en vûe que votre prospérité.

Seroit-il possible, M. S. que je me fusse trompé en vous disant, que la parfaite union des Louïables Cantons, est la pierre fondamentale de votre conservation? je n'ai encore pû me persuader que la Politique moderne, fût capable de faire imaginer quelque autre base qui meritât d'obtenir la préférence.

Toute l'Europe sait que la valeur de vos Ayeux, a eû la premiere part à votre liberté; mais elle n'aura renté qu'inutilement votre délivrance, si les Loüable Cantons avoient songé à mettre entr'eux une difference d'interêts. Votre ennemi commun, (habile à profiter des moindres conjonctures,) n'auroit pas manqué de vous desunir, & peut-être compteroit-il aujourd'hui vos Ancêtres parmi les peuples inquiets, qui ont porté la peine de leur infidelité, par un châtement dû à la felonie.

Seriez-vous en sureté maintenant si vos discordes intestines ne finissoient bien tôt? pouvez-vous croire que de simples Traitez soient capables de vous mettre à couvert des entreprises d'une Maison, qui par toutes ses démarches, vous prouve au ourd'hui plus que jamais, qu'elle ne cherche qu'à faire revivre sur vous ses plus injustes pretentions? pensez vous que des Puissances éloignées qui n'ont rien à craindre de votre abaislement, ni rien à esperer de votre élévation, voudroient, dans les suites, rentrer en guerre pour des interêts détachés des leurs, & exposer leur País pour garantir le vôtre? Non, M. S. les hommes instruits dans la saine Politique, sçavent que les Alliances ne subsistent que par le besoin reciproque des Etats, & ne sont constamment sur:s, qu'autant que les parties y trouvent un avantage mutual.

Je vous l'ai déjà dit, M. S. & je ne puis trop le repeter; vous n'avez d'ennemis véritablement redoutables que vous mêmes. Voulez-vous voir cesser vos craintes, faites cesser vos divisions. Il paroît, jusques ici, que le differend de Tockembourg, en est la principale

cipale cause : chacun croit avoir raison, nul ne doute que la justice ne soit de son côté, & dans cette situation, on pense, on agit avec une entière sécurité, au grand étonnement de tous ceux qui envisagent les choses sans partialité & sans passion.

Votre Alliance, M. S. pourra t'elle se maintenir, si ce différend subsiste toujours, & que pour le terminer vous trouviez bon d'y faire entrer les étrangers? quand même, contre toute vraisemblance, une des parties parviendrait à faire inserer cet Article dans la Paix Générale qui se traite, celle en faveur de qui la question seroit décidée, aurait-elle lieu d'être tranquille; & pouvez-vous penser que tout ce qui se reglera hors de chez vous, & par des voyes obliques, puisse être de longue durée? Il faut que la justice soit le premier motif de vos déterminations : il faut de plus qu'elle se prenne par vous & parmi vous

N'ayez dont point recours M. S. à des remèdes, qui au lieu de guerir vos maux, ne feroient que les augmenter : jetez les yeux sur des personnes d'une capacité & d'une droiture si fort reconnues, qu'elles puissent juger dans leur propre cause; vous seriez à plaindre, si dans l'étendue de vos Etats, il ne se rencontroit pas un petit nombre de gens de bien; c'est à vous à les choisir tels; une fois que vous y serez parvenus, ordonnez qu'on les instruisse, exigez qu'ils n'écourent que le bon droit; chargez en leur conscience, & quelle que puisse être leur décision, déterminez-vous enfin à la faire observer religieusement.

C'est, M. S. le conseil que Sa M. vous
donne

des Princes &c. Juin 1712. 423

donne par ma bouche; je souhaite qu'il ait un meilleur sort que ceux que vous avez déjà reçus de sa part sur le même sujet.

Faites, je vous prie, de serieuses réflexions sur ce que je vous représente; s'il paroît ensuite au Roi mon Maître, que ce soit un bien pour vous, de rompre le nœud qui vous lie; & que de nouvelles unions doivent accroître la félicité du Corps Helvétique, alors M. S. l'Ambassadeur de Sa M. laissera le champ libre aux Ministres qui sement parmi vous la discorde & la zizanie; mais avant que cela arrive, il faut que vous persuadiez au plus sage de tous les Potentats, & au plus fidèle de vos Alliez, que votre bonheur & celui de vos Neveux consistent dans votre désunion, & dans vos complaisances pour la passion particulière de ceux d'entre vous qui pourroient chercher à se faire un nom aux dépens de votre liberté, & par des routes entièrement opposées aux sages maximes qui vous ont été transmises par vos Peres.

En mon particulier je m'estimerai très-heureux, si vous voulez bien, M. S. me faire naître les occasions de vous donner de nouvelles preuves de mon attachement & de mon zèle pour tout ce qui vous regarde.

III. Les raisons que Mr. l'Ambassadeur de France allegue pour affermir l'union entre tous les Membres du Corps Helvétique, sont bien opposées à celles qu'un Ministre d'une Puissance étrangere, qui est aujourd'hui à Utrecht, * déduit dans son ample Memoire instructif, dont il distribu

*On veut
désunir les
Suisse &c
pourquoi.*

* Voyez Tome V. de ce Journal page 171.

boa des Copies aux Ministres des Alliez en Suisse, il y a environ sept ans; dans lequel il souvient, que les Suisses étans divisez de Religion, ils doivent l'être aussi d'interêt: qu'il faut tâcher de les desunir, & que si l'on peut en venir à bout, les Hauts Alliez en tireront un grand avantage &c. Comme j'ai donné autrefois ce Memoire entier au Public, je n'en ferai pas ici une repetition.

*Origine des
disputes de
Tockem-
bourg.*

IV. La querelle de Tockembourg commença d'abord par le prétexte de la possession de l'Eglise Catholique, où les Protestans faisoient l'exercice de leur Religion aux heures que les Catholiques avoient fini le leur: un jour de Pâques les Protestans voulurent commencer de prêcher avant que le Service des Catholiques fût achevé; il y eut des coups donnez de part & d'autre; depuis ce tems-là il s'est écoulé plusieurs années, qui n'ont servi qu'à augmenter l'animosité entre les deux partis; l'Abbé de St. Gal & les Cantons Catholiques ses alliez, appuyent les Catholiques Romains; les Cantons de Zurich & de Berne soutiennent les Protestans.

*Berne &
Zurich tiens-
nent le parti
des Profes-
sans, raisons
qu'ils alle-
guent pour
se justifier.*

V. Les esprits se sont si fort animés, qu'enfin on en est venu aux armes: les Cantons de Zurich & de Berne ont fait marcher dix ou douze mille hommes avec de l'artillerie dans le Comté de Tockembourg, (d'autres écrivent *Toggembourg*.) pour soutenir le parti Protestant; le Canton de Lucerne & quelques autres y ont aussi envoyé de leur part quelques mille hommes pour défendre les Catholiques: les uns & les autres ont taché de se prévenir

en occupant les postes & les défilez les plus avantageux ; il y a eu quelques coups donnez pour se débusquer reciproquement : mais tout cela est encore peu de choses pourvû qu'on n'en vienne pas à de plus grandes hostilitéz : c'est pour les prevenir que Bâle , Soleure , & quelques autres Membres du Corps Helvetique ont déjà proposé d'assembler une Diette de pacification à Bâle , pour chercher des temperamens à cette gurre naissante.

Les Cantons de Zurich & de Berne , pour justifier la démarche qu'ils viennent de faire , en prenant les armes , ont répandu dans le public une espece de Manifeste , dans lequel ils disent , „ que l'Abbé de St. Gal avoit privé les Habitans de Tockem bourg du droit qu'ils avoient depuis 1440. d'envoyer des Députez à la Diette générale du Corps Helvetique , ce qui étoit contraire aux Statuts & à la Paix conclüë en 1538. que les remontrances qu'ils avoient fait faire à l'Abbé de St. Gal , & aux Cantons Catholiques , n'ayant rien operé , ils avoient été obligez de mettre leurs milices sur pied , pour procurer aux Habitans du Comté de Tockembourg le rétablissement de leurs privilèges &c.

Motifs de Zurich & de Berne pour prendre les armes.

VI. Par la Sentence prononcée par le Conseil de Berne , sur l'affaire de Bertrand Castan , dont nous avons amplement parlé ailleurs , * il étoit porté entre autres choses ; que Castan seroit obligé à une revision de comptes dans trois mois , devant des Experts convenus , & que cependant il seroit

Castan s'est sauvé des arrêts où il étoit à Berne.

* Voyez Avril page 242.

steroit en arrêt jusqu'à l'entiere liquidation Mrs. de Berne qui n'eurent aucun égard à la Sentence que l'Intendant de Lion avoit prononcé contre ce Castan, sur sa banqueroute frauduleuse, donnerent plus de créance aux suppositions de ce particulier condamné aux Galleres, qu'à Mr. l'Ambassadeur de France, qui reclamoit de très grosses sommes, que Castan avoit volé au Roi son Maître, avant de se réfugier en Suisse: mais la conduite qu'il atenuë après le jugement de Mrs. de Berne, a pû les convaincre de trop de credulité à son égard, & de trop de relâchement pour la bonne justice; car le six Avril, à la veille de l'expiration du terme de trois mois, Castan favorisé par quelques Bernois, rompit ses arrêts, se sauva, prenant la route d'Allemagne; sa femme & sa fille s'évaderent aussi, mais on les arrêta à Fribourg. Après la protection qu'il a trouvée à Berne, s'il avoit été aussi innocent que l'Auteur du Mercure a voulu le dépeindre, il n'auroit pas abandonné clandestinement le lieu d'un azile aussi assuré qu'est celui de Berne.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. **S**UR des avis venus de Transilvanie à Vienne, l'Empereur fut informé, que le Prince Ragotski avoit été à Bender, après avoir été quelque tems en Pologne, pour

Y attendre si le nouvel Empereur rétablirait les privilèges & les loix de la Hongrie, violées sous le Règne de ses Prédécesseurs; feroit rendre à la Noblesse du Royaume, les biens dont elle a été dépouillée: enfin si l'on lui restitueroit les grands biens de ses Ancêtres, qu'il a réclamés plusieurs fois, même depuis la mort de l'Empereur Joseph, ainsi que l'Imperatrice Mere l'en avoit fait assurer verbalement il y a déjà longtems: ces avis disent que le Prince Ragotski avoit été incognito s'aboucher avec le Roi de Suede à Bender, d'où il avoit envoyé deux Députez à Constantinople, pour demander la protection du Grand Seigneur, afin que par son assistance il pût être mis & maintenu en possession de la Principauté de Transilvanie, en vertu de son élection faite en 1704. & des Traitez signez avec l'Empereur Leopold Roi d'Hongrie en l'année 1686. *

Le Prince Ragotski s'abouche avec le Roi de Suede & envoie des Députez à la Porte Ottomane.

II. Sur ces avis, (bien ou mal fondez) l'Empereur fait hâter les préparatifs de son Couronnement de Hongrie, qui doit se faire dans le mois de Mai: Sa M. I. a en même tems révoqué l'ordre qui avoit été donné à plusieurs Régimens, qui sont en Hongrie, d'aller faire la Campagne sur le Rhin: cela joint aux instances que font les Hongrois, d'obtenir une juste satisfaction sur leurs griefs, avant qu'on procède au Couronnement, justifie assez qu'il y a encore beaucoup de Mécontents dans le Royaume, & que la Cour de Vienne n'est pas bien persuadée de la soumission de ce peuple, puisque les étincelles du souleve-

L'Empereur va se faire couronner Roi de Hongrie.

F f ment

* Voyez Tome XIV. page 285. &c.

ment, couvent encore sous la cendre, dont la chaleur n'est pas éteinte.

*Les Princes
de Baviere
transferez à
Gratz.*

III. Il y avoit longtems qu'on n'avoit point eu occasion de parler des Princes de Baviere, détenus par la Maison d'Autriche, depuis qu'elle s'est emparée du Duché de Baviere: mais au commencement d'Avril l'Empereur fit transferer ces jeunes Princes à Gratz en Stirie, où le Comte de Lewenstein, Administrateur de Baviere, a ordre d'envoyer l'argent necessaire à leur entretien, des sommes qu'il exige de cet Electorat. Il y a lieu d'esperer que cet adoucissement sera bientôt suivi de quelque ordre encore plus convenable à l'équité & à la tranquillité du Corps Germanique.

*Nouveau
bienfait de
l'Empereur
en faveur de
la Maison
Palatine.*

IV. Le jour de Pâques l'Empereur fit une nouvelle promotion de quatorze nouveaux Chevaliers de la Toison d'Or, parmi lesquels il y a plusieurs Napolitains & Catalans, qui se sont attachez à son parti: Sa M. I. a donné le Gouvernement de la Haute & Basse Silesie au Prince François-Louis Palatin, Grand Maître de l'Ordre Theutique, Evêque de Worms & de Breslau, Coadjuteur de l'Evêché & Electorat de Mayence. De tous les Princes qui ont pris alliance avec la Maison d'Autriche depuis la Paix de Munster, il n'y en a point qui ayent été accablez de tant de bienfaits que les Princes de la Maison de Nieubourg; ce qui est une preuve suffisante, que les derniers Emperours ont effectivement enseveli dans un éternel oubli, l'entreprise que Frederick Comte Palatin du Rhin, fit sur la Boheme en 1619. qui fut

fut la source des guerres qui désolèrent l'Allemagne pendant plus de vingt ans, dans lesquelles le Duc de Baviere soutint toujours avec fermeté les intérêts de la Maison d'Autriche: la maniere différente dont les Successeurs de ces deux Maisons ont été traitez par les derniers Empereurs, sera dans l'Histoire de ce Siecle, une preuve d'ingratitude ou d'inconstance &c.

V. Le Duc de Mecklembourg-Swerin, & le Roi de Prusse son Gendre, ayans écrit à la Cour de Vienne & à la Diette de Ratisbonne, pour se plaindre des désordres que commettoient sur leurs Etats, limitrophes de la Pommeranie Suedoise, les Troupes Danoises, Saxonnnes & Moscovites qui y ont hiverné, sans en avoir reçu aucune réponse capable d'y remedier, Sa M. Prussienne s'est vû contrainte de retirer neuf Bataillons des Troupes qu'il avoit en Flandres, pour les joindre à quelques autres Regimens, dont ce Prince a formé un Camp à portée, pour empêcher les courses dans la Marche de Brandebourg & le Pais de Mecklembourg: voilà les fruits qu'ont produit l'Armée de prétendue Neutralité, qu'on assemb'a l'année derniere sur les frontieres de Saxe, & ce à quoi s'exposent les Souverains, lors qu'ils laissent allumer la guerre dans leur voisinage; qui même les facilitent, comme a fait le Roi de Prusse celle de la Pommeranie, par le passage qu'il a donné aux Moscovites & aux Saxons, & le Duc de Mecklembourg aux Dancis: si cette guerre n'est pas bientôt éteinte, elle pourra produire

Le Roi de Prusse & le Duc de Mecklembourg, les mesures qu'ils prennent trop tard pour garantir leurs Etats.

des repentis aussi cuifans, que ceux que les Polonois ressentent aujourd'hui.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de considerable dans les Etats du N O R D, depuis le mois dernier.

*Préparatifs
de guerre &
demandes
du Grand
Seigneur
contre les
Moscovites.*

I. **T**ous les avis venus de Turquie, soit par la Pologne, la Transilvanie, la Hongrie, ou par Venise, conviennent unanimement, que le Grand Seigneur persistoit dans la resolution de se mettre à la tête de la nombreuse Armée qu'il fait assembler; il semble qu'on y a réuni la plus grande partie des forces du vaste Empire Ottoman; la Porte ne s'est pas contentée de la restitution d'Asaf, que le Czard lui a faite à la dernière extrémité: Sa Haute-esse persiste à demander que les Cosaques soient mis en possession des Villes de Chiaro & de Cezeretemetof, usurpées sur eux par les Moscovites: que ce peuple soit remis dans son ancienne liberté & indépendance du Czard, comme ils l'étoient dans le dernier Siecle: que le Czard paye au Grand Kam de Tartarie le tribut annuel qu'il lui doit, dont il s'est seulement soustrait depuis la Paix de Carlowitz: qu'il retire toutes ses Troupes de Pologne & des Etats de Suede, laissant la liberté à la République Polonoise, d'obéir au Prince qu'elle aura choisi pour son Roi, suivant les Loix de l'Etat, sans que la brigade ait nulle part, & que le Roi de Suede trouve par tout un libre passage pour retourner
dans

dans ses Etats, escorté des Troupes dont il aura besoin, dont Sa Hauteffe fera payer les vivres & la subsistance, dans tous les lieux de son passage.

Sur ces dispositions de guerre, on peut juger que le Traité de Falczin sera encore moins de durée que ceux d'Alt-Raenstadt & de Travendal, avec cette différence que les deux derniers ont été approuvez & ratifiez par les Puissances intéressées; que l'Empereur, l'Empire, l'Angleterre & la Hollande s'en étoient rendus les garans, au lieu que celui de Falczin n'a été signé que par le Général Turc, qui n'avoit pas seulement le pouvoir de le négocier, & que la Porte ne l'a jamais ratifié, puisqu'au contraire elle a fait emprisonner & punir celui qui avoit vendu la gloire & les intérêts du Sultan.

II. La distance des lieux n'a pas encore permis qu'on ait reçu des avis certains de la marche de l'Armée des Turcs, mais les lettres de Pologne marquent, que le Palatin de Kiovie s'étant mis en mouvement à la tête d'un petit Corps d'Armée, s'étoit déjà emparé de Sniatin, sur la frontière de la Russie Polonoise, à environ 30. lieues de Leopold, d'où il a dispersé des lettres circulaires en Pologne, pour rassurer les peuples, en les avertissant qu'il venoit avec les fideles Sujets ou les bons amis des Polonois, pour tirer la République de l'esclavage sous lequel elle soupiroit depuis plusieurs années.

III. Le 5. du mois d'Avril la Diette convoquée à Varsovie par le Roi Auguste, fit l'ouverture de ses Scéances. Ce

Raisons pour lesquelles il n'a pas ratifié le Traité de Falczin.

Mouvement du Palatin de Kiovie sur la frontière de Pologne.

Diette de Varsovie, résolutions prises

Prince s'étoit flaté que sa presence animeroit les Polonois au soutien de ses intérêts, en prenant les armes en sa faveur; mais l'effet ne répondit pas à son attente; car tous les Nonces des Palatinats déclarerent dans leur premiere Assemblée, que conformément aux instructions qu'ils avoient de ceux qui les ont députez, ils ne pouvoient délibérer sur aucune matiere proposée par Sa Majesté, jusques à ce que tous les Moscovites qui sont dans les Etats de la République, ne les eussent évacuez, & rendu les Villes, Fortereffes, Artillerie, munitions & autres choses dont ils se sont emparez.

Nonobstant les contestations inevitables dans de si nombreuses Assemblées, où la cabale trouve souvent la porte ouverte plutôt que l'équité, on ne laissa pas le 15. Avril d'y prendre une resolution finale, dont voici la substance.

„ Qu'on maintiendra la Confederation
 „ de Sandomir, pour la défense & le soutien des libertez & privileez de la République, & la sûreté du Trône Royal;
 „ Que le Roi enverra des Universaux dans tous les Palatinats, pour défendre à l'avenir, de fournir aucuns vivres, provisions, ni subsides aux Moscovites.
 „ Qu'il sera ordonné à la Noblesse de monter à cheval, en leur indiquant les lieux convenables pour s'assembler.
 „ Qu'on assurera la navigation de Dantzick, de maniere qu'elle ne puisse plus être troublée de qui que ce soit, comme les Moscovites le font depuis quelque tems. Qu'on enverra une Ambassade

„ fade au grand Sultan , pour affermir la
„ Paix entre la Porte & la Republique.
„ Qu'on écrira au Czard dans les termes
„ les plus forts & les plus convenables ,
„ pour l'obliger de faire incessamment éva-
„ cuer les Villes, Places & Fortereffes que
„ ses troupes occupent, tant en Pologne
„ qu'en Lithuanie, & de faire restituer les
„ Munitions de guerre & l'Artillerie que
„ ses Généraux ont fait enlever : comme
„ aussi de donner une juste satisfaction des
„ dommages causez par ses troupes à la
„ Noblesse & aux peuples sujets de la Ré-
„ publique de Pologne : & qu'enfin, en at-
„ tendant l'exécution de tous ces Articles ,
„ la Diette s'ajourneroit jusqu'au mois de
„ Decembre, auquel tems Elle délibere-
„ ra sur les autres matieres qui concerne-
„ ront le bien & l'avantage de la Républi-
„ que & de la Couronne.

On presenta cette resolution au Roi Au-
guste ; on chargea le Maréchal de la Diette,
& deux autres Senateurs de la faire exé-
cuter dans toutes les circonfrances ; d'in-
former les Palatinats du progres qu'ils y
feront : après quoi la Diette se sépara le
20. Avril, pour se r'assembler au mois de
Decembre. C'est le Palatin de Masure
qui a été nommé pour aller à Constanti-
nople.

ARTICLE VIII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

*Cabalistes
contre la
Paix, de
quel nom on
les désigne
en Angle-
terre.*

I. **C**OMME il y a en Angleterre diverses sortes de Nations, qui ont cabalé & cabalent, peut-être, encore, pour rompre l'Assemblée d'Utrecht, dans l'esperance de voir continuer la guerre; on leur a donné à Londres differens noms: ceux de la faction de Mr. Marlborough sont nommez *Wigs*, ou *Anglicans Relâchez*: ceux qui tiennent le parti de l'Empereur, & qui ont fait assés exactement la cour au Prince Eugene, sont nommez *Cuirassiers*: ceux qui désapprouvêt les recherches & les découvertes de la Chambre des Communes, sur le préjudice que les Anglois ont souffert, de la disposition des dépenses de la guerre, par le relâchement de quelques-uns de leurs Alliez, sont nommez *Republiquains*; à cause qu'ils preferent (dit-on) les interêts des Hollandois à ceux de la Nation Britannique: ces trois cabales ont été réunies dans une seule, qu'on nomme *société de Mars*, soit par allusion au dieu de la guerre, soit parce qu'elle commença au mois de Mars de tenir quelques Assemblées ou Conférences dans des cabarets, ou dans la Maison de quelqu'un des Chefs; ils apelent ceux qui sont opposéz à leurs sentimens & qui ont du penchant pour la Paix, la *société d'Osobre*; parce que ce fut en ce mois-là, qu'éclatèrent les demarches

des Princes &c. Juin 1712. 435
publiques qu'on fit à Londres pour l'acheminement de la Paix.

II. Nous avons déjà fait mention, dans le premier Article de ce mois-ci, de la résolution de la Chambre basse, qui a déclaré le *memoire des Etats Généraux*, être un libelle faux, scandaleux & malicieux, faisant breche aux privilèges de la Chambre &c. Il nous reste encore à ajouter quelques circonstances, qui ont du rapport à la même affaire : c'est que la Chambre des Communes fit mettre aux arrêts celui qui avoit imprimé ce Memoire à Londres; sur un des exemplaires distribuez par le Sr. Borfelen Envoyé Extraordinaire des Provinces-Unies, elle reçût peu de jours après, un message de la Reine, allés conforme à la plainte que Sa M. avoit déjà faite le 28. Janvier, touchant la *licence de l'Imprimerie*. Cela obligea la Chambre en grand Comité de prendre le 23. Avril cette résolution.

„ Que la grande liberté qu'on se donne
„ d'imprimer des Libelles scandaleux,
„ faux & impies, tendoit à semer la divi-
„ sion parmi les sujets de Sa M. à trou-
„ bler le repos public; portoit un notta-
„ ble préjudice au Gouvernement: que
„ pour l'empêcher la Chambre fera un Re-
„ glement, qui ordonnera que tous ceux
„ qui auront des livres ou feuilles volen-
„ tes à faire imprimer, ne pourront les met-
„ tre sous la presse, sans y mettre le nom
„ des Auteurs & de leurs demeures: qu'on
„ enregistra toutes les Presses des Villes
„ de Londres & Westmunster, avec le
„ nom des Propriétaires, qui seront rés-

*Plaintes
de la Reine
& des Com-
munes con-
tre le Me-
moire des
Etats Gé-
neraux &
contre tous
les Libelles.*

„ pon-

„ ponfables de tout ce qu'ils imprime-
 „ ront &c.

*Lotterie
 d'Angleterre.*

III. La Lotterie projetée en Angleterre, dont on a parlé le mois dernier, page 346. ne fera que de dix huit cens mille livres sterling en capital; encore les fonds destinez à payer l'interêt de cet emprunt pendant 32. ans, n'est pas entierement liquidé; à cause de l'épuisement où le Royaume se trouve par les taxes ordinaires & extraordinaires, & qu'on rencontre de grandes difficultez à établir les taxes proposées sur la Pierre, la Chaux, Tuilles, Briques &c.

*Le Parlement veut
 sçavoir en
 quoi consistent
 les biens
 de la Couronne
 a'ie
 nez, l'Or &
 l'Argent for-
 tis du Royaume.*

IV. Les Communes ont établi des Commissaires pour examiner en quoi consistent les biens de la Couronne, alienez depuis 1688. en faveur de qui & pour quels motifs: La Chambre se fait aussi informer de la quantité d'Or & d'Argent, tant monoyé que de billon qui a été transporté en Hollande, en Flandres ou autres Païs étrangers, depuis le commencement de la guerre jusques à present: bien surément tout ne sera pas déclaré; Cependant les Commissaires de la Douane ont déjà fourni des Memoires pour des sommes très considerables. On attribue à la sortie de cet Argent, partie de la ruine du commerce des Anglois, & une infinité de banqueroutes, qui sont très frequentes en Angleterre.

*Sommes
 dont on de-
 mande la
 restitution
 à Mr. Marl-
 borough.*

V. Au mois d'Avril le Procureur Général fit sçavoir au Duc de Marlborough, qu'il avoit ordre de le poursuivre à la Cour de l'Echiquier, pour la restitution des deux & demi pour cent, que ce Général a rete-

des Princes &c. Juin 1712. 437

nu pendant dix ans sur la paye des troupes étrangères : les Communes en ont fourni un état au Procureur Général, qui monte, suivant les revûes, à quatre cens cinquante mille livres sterling, qui font argent de France, six millions trois cens mille livres.

ARTICLE IX.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en HOLLANDE & aux PAIS-BAS depuis le mois dernier.

I. **Q**Uoique les Plenipotentiaires de France n'ayent point répondu par écrit, aux *Demandes Specifiques* de tous les Alliez, par les raisons alleguées dans le precedent Journal ; * on ne laisse pas de Negocier la Paix à Utrecht avec ceux des Alliez dont les demandes sont tolerables ; il paroît même, que peu à peu, le cahos de l'Europe se débrouillera : car on écrit de la Haye du 9. Avril, que dans une des Conferances qu'on y a tenuës entre les Ministres des Puissances liguées, un d'entr'eux allegua, qu'il avoit reçu des avis de Londres qui marquoient ; „ Que la France „ avoit acquisse à toutes les demandes de „ la Reine : qu'à l'égard des autres demandes des des Alliez, le Roi T. C. offroit de „ s'en remettre à la décision equitable de Sa „ M. Britannique, afin de persuader à toute l'Europe, les sinceres intentions de ce Monarque pour la Paix ; pour une juste & equitable satisfacton de tous les Alliez qui voudront y concourir. &c.

*Suite des
Negotiations
de Paix à
Utrecht.*

II. Mr.

* Voyez Mai page 351.

Le Prince Eugene, ses mouvemens pour traverser la Paix, & son départ pour l'Armée.

II. Mr. le Prince Eugene de Savoye, après avoir mis en usage tout ce que son habileté a pû lui suggerer, pour parvenir à ses desseins, tant en Angleterre qu'à la Haye, il se rendit à Utrecht le 17. Avril, soit par un principe de curiosité, soit pour y faire une dernière tentative: mais le peu de séjour qu'il y fit, persuada au public que ce Prince n'avoit pas trouvé un grand nombre de Plenipotentiaires disposez à rompre le Congrez: ceux de l'Empereur & d'Hollande furent presque les seuls qui appuyerent les raisons du Prince Eugene: de sorte que ce Prince prit le parti de s'en retourner le lendemain, afin d'aller tenter si les ruses de la guerre en Flandres, lui réussiroient mieux que les subtilitez de ses Negociations: dans le court séjour qu'il fit à Utrecht, étant logé chez le Comte Passionei Agent du Pape, il y dîna le 18. avec Mr. l'Abbé de Polignac & plusieurs autres Ministres étrangers qui y avoient été invitez, où tout se passa en civilitéz reciproques, sans entrer dans la discussion d'aucune affaire particuliere. Ce Prince, qui fut de retour à la Haye le 19. au matin, en partit le 22. pour Flandres; il a resté à Tournai où il a tenu plusieurs conseils de guerre avec les Officiers Généraux des Hollandois & des Princes d'Allemagne, sans y appeller ceux d'Angleterre; c'étoit avant l'arrivée du Duc d'Ormond.

Mr. d'Ormond, son arrivée en Holl. & son départ pour l'Armée.

III Ce fut le 20. Avril, que Mr. le Duc d'Ormond partit de Londres, pour venir prendre le commandement en Chef de l'Armée Angloise en Flandre: la Reine nomma les Officiers Généraux qui devoient

voient servir sous lui: les Sieurs Cadogan, Palmes & Temple, amis favorisez du Duc de Marlborough, ne serviront point cette année: il seroit fort inutile d'entreprendre d'en expliquer la raison, elle est assés démonstrative, par l'attachement qu'ils ont eu, de faire plutôt leur cour au Duc & à la Duchesse de Marlborough, qu'à la Reine leur Souveraine. Pour revenir au Duc d'Ormond, ce Général arriva à la Haye le 25. Avril, où le Comte de Strafford Plenipotentiaire d'Angleterre, qui étoit à Utrecht, vint le joindre: ils eurent plusieurs Conferances Générales & particulieres, avec le Pensionnaire Heinsius, les Deputez de l'Etat, sur ce qui regardoit les affaires de la guerre & la subsistance des troupes. Il partit le dernier Avril, pour s'aller mettre à la tête de l'Armée.

IV. Avant le départ du Prince Eugene, & l'arrivé du Duc d'Ormond, le Comte de Strafford, par ordre de la Reine, presenta un Memoire à Mrs. les États Généraux, en réponse à la lettre qu'ils avoient écrit le mois precedent; pour prier Sa M. de faire tous ses efforts pour la continuation de la guerre &c. Dans le memoire dont je parle, le Ministre d'Angleterre, avertit les États Généraux, „ que Sa M. „ avoit fait expedier tous les ordres nécessaires pour faire partir les recrues, „ pour faire les remises, & les autres dispositions convenables pour l'ouverture „ de la Campagne. Que Sa Majesté con- „ venoit, qu'une bonne harmonie & un „ parfait concert étoit nécessaire entre les „ Alliez dans la conjoncture presente.

*Declara-
tion & de-
mandes que
la Reine
fait faire
aux Etats
Généraux.*

MAIS

„ MAIS que pour ne se point abuser les
 „ uns les autres, en promettant ce qu'on
 „ ne pouvoit pastenir; il étoit absolument
 „ nécessaire de convenir de ce que chacun
 „ peut fournir pour sa quote-part: que pour
 „ prendre sur cela de justes mesures, Sa
 „ M. B. demandoit une réponse prompte
 „ & positive, sur ce que les Etats Géné-
 „ raux, l'Empereur & les autres Alliez
 „ forniront, tant pour ce qui concerne la
 „ guerre de Flandres, celle d'Espagne &
 „ de Portugal; l'Armement maritime, &
 „ les subsides en Argent qui ont été pro-
 „ mis à quelques Princes, &c.

V. Dans les commencemens des Con-
 ferances d'Utrecht, comme l'on n'y trai-
 toit pas differamment les interêts des Princes,
 comme on fait ceux des Particuliers dans
 les Tribunaux de judicature, c'est-à-dire,
 que chacun mettoit ses raisons & ses pré-
 tentions par écrit; l'on voyoit éclore le
 lendemain de chaque séance, quantité
 d'Imprimez, la plûpart anonymes, enfan-
 tez par des particuliers qui s'estiment plus
 habilles, ou plus éclairéz, que les plus ce-
 lebres Ministres d'Etat, lesquels repaissoient
 le public de leurs reflexions politiques, ou
 plutôt de leurs chimeres & de leurs ima-
 ginations; ce qui ne servoit qu'à amuser le
 peuple credule, qui ajoute aisément foi à
 tous les Impimez qui flatent sa passion ou
 sa prevention: mais depuis que les nego-
 ciations se font dans le cabinet, on voit ce
 même public nager entre *la crainte & l'es-
 perance*. D'un côté il s'aperçoit, par la
 perseverance & le long séjour des Ple-
 nipotentiaires à Utrecht, (où chaque jour
 il en arrive de nouveaux) que cette Assem-

*Quelle est
 la difference
 de l'Assem-
 blée d'U-
 trecht, d'a-
 vec celles de
 la Haye &c*

blée travaille à la Paix, sur des principes & de Gertruy-
des fondemens plus solides, que ceux sur les demberg.
quels on avoit appuyé les entrevûes de la
Haye en 1709. & de Gertruydemberg en
1710. d'autre côté on apprend de toutes
parts les préparatifs de la guerre, par l'ar-
rivée des Généraux & l'assemblée des Ar-
mées. A la Haye & à Gertruydemberg,
on s'y étoit prevenu que la France étoit
hors d'état de résister encore une Campa-
gne, à la multitude de ses ennemis, & que
l'Espagne n'attendoit que l'occasion, que la
guerre lui fourniroit, pour changer de Maî-
tre; mais les événemens de 1710. & de
1711. ayant justifié le contraire, font aus-
si prendre d'autres mesures.

VI. On ne peut encore rien dire des
operations de guerre: ce qu'il y a de cer-
tain, c'est que les Armées sur le Rhin &
en Flandres sont de part & d'autre pour
le moins aussi nombreuses qu'elles l'étoient
la Campagne dernière: on prétend même
, que les Alliez sont beaucoup supérieurs
, en nombre aux Pais-Bas, par l'arrivée
, de plus de vingt-trois mille hommes que
, l'Empereur y a fait passer; que cette su-
, periorité jointe à l'habileté du Prince
, Eugene, est capable de lui faire tout en-
, treprendre, & d'exécuter tout ce qu'il
, entreprendra: c'est ce qu'on écrit d'Al-
lemagne & d'Hollande; l'avenir seul en
doit être le garant: tout ce que nous pou-
vons ajouter ici, c'est que les Armées de
part & d'autre sont campées en front de
bandiere: celle des Alliez a son quartier
général à Warde, appuyant la droite à Fe-
rin, la gauche à Pequaencourt, ayant Doüy
der-

*Situation
des Armées
en Flandres.*

derrière elle : celle de France commandée par Mrs. les Maréchaux de Villars & de Montesquiou, a son quartier général à Oiff, & s'étend depuis Arras jusqu'à Cambray ; la riviere de Sensée sépare les deux Armées.

*Conféran-
ces particu-
lières entre
les Plenipo-
tentiaires de
France,
avec ceux
de l'Empe-
reur & des
Hollandois.*

VII. En achevant cet Article, nous venons d'apprendre plusieurs circonstances qui paroissent fortifier les esperances d'une prochaine Paix ; nous n'en rapporterons que deux : la premiere c'est que le Marquis de Monteleon, troisième Plenipotentiaire d'Espagne, est parti de Madrid le 25. Avril, pour aller joindre ses deux Collegues à Paris, afin d'aller conjointement à Utrecht, avec les instructions & les pouvoirs necessaires, pour regler & conclure ce qui a du rapport à la Monarchie d'Espagne & aux Etats qui en dépendent : la seconde que nonobstant que les Plenipotentiaires de France n'ayent pas répondu par écrit aux *Specifiques Demandes* de tous les Alliez, Mr. le Maréchal d'Uxelles n'a pas laissé d'avoir des Conférences particulieres avec Mr. le Comte de Zinzendorff, Plenipotentiaire de l'Empereur ; que le Sr. Menager en a eu de pareilles avec le Sieur Buys, un des Députez des Etats Généraux.

A R T I C L E X.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature
& autres remarques curieuses.*

I. **L** A grande & fameuse découverte de la
QUADRATURE DU CERCLE, par Remy Bau-
dement

des Princes, &c Juin 1712. 443

démont Mathématicien & Horrologueur à Reims; c'est le titre que porte le petit livre que le Sr. Baudemont vient de donner au public, sur le fameux problème de la Quadrature du Cercle, dont nous avons déjà fait mention dans quelquesuns de nos Journaux; * quoique ce ne soit qu'une brochure de 51. pages, (y compris l'Épître dédicatoire aux Echevins de Reims) la matiere qui en fait la composition, est infiniment plus intéressante que quantité d'autres qui ont enfanté plusieurs gros *in folio*: mais le merite de cette découverte dépend de l'approbation des sçavans Mathématiciens, & encore plus de l'expérience. Il s'est déjà présenté des Concurrents dans cette découverte; elle pourra aussi produire des Critiques: il est à souhaiter, pour l'utilité publique, que ceux à qui Dieu a donné des lumieres étenduës, ou des talens recommandables, ne les employent qu'à dissiper les tenebres, qui ont envelopé depuis la creation du monde, une science si nécessaire à la navigation.

Le Sr. Baudemont est du sentiment, que si quelqu'un de ses Concurrents prétend d'avoir fait avant lui, la découverte du fameux problème de la Quadrature du Cercle, (ne les ayant pas données au public) ils ne peuvent tout au plus, se venter que d'avoir conçu & non pas enfanté, puisqu'ils n'ont pas mis au jour leur production. Il dit dans la préface, que plus de deux mille ans n'ont pas suffi aux plus sçavans, pour pénétrer entierement les obscuritez du cahos qu'il vient de dévoiler.

G g

Il

* Voyez Tome XV. page 294. & celui ci pages 75. & 297.

Quadrature
du Cercle
par le Sieur
Baudemont.

Il démontré dans deux figures qu'il a fait graver, la maniere de proceder à la Quadrature du Cercle, ces figures sont expliquées dans le corps de son ouvrage, qui est imprimé à Reims, chez Remy Jeunehomme 1712. Après cette explication on trouve à la fin de l'ouvrage, une lettre écrite au Sieur Baudemont par le R. P. Romuald le Muet de Metz, le 4. Octobre 1711. La réponse qu'il lui fit le 19. du même mois, dans laquelle il lui marque, qu'il avoit fait examiner son problème à Rome, qu'il l'avoit communiqué à Mrs. de l'Accademie des Sciences: que le sçavant & celebre Mr. l'Abbé Bignon l'avoit écrit six lettres sur ce sujet: l'ouvrage du Sr. Baudemont est terminé par une seconde lettre, que le P. Romuald le Muet écrivit le 13 Novembre 1711. sur le sujet de cette découverte.

*Histoire
Dogmatique de la
Religion, par
Mr. Som-
miers.*

II. Le public a déjà été informé par les sçavans Journalistes de Trevoux, * de la premiere partie d'un grand ouvrage, dont M. Sommiers, Docteur en Théologie, Prototaire Apostolique, Conseiller Predicateur ordinaire de Son Altesse Royale de Lorraine & Curé de Champs, a enrichi la République des Lettres: les deux premiers Tomes *in 4°.* dont Mrs. de Trevoux ont donné l'analyse, furent imprimez & dédiés au Pape 1710. La seconde partie, qui contient deux Volumes *in 4°.* imprimez à Paris chez Delaune. & qu'on trouve à Nancy chez Truain Libraire vis à vis de l'Eglise du Collège des Jesuites, est dédié à Son Altesse de Lorraine. L'Auteur travaille à la troisieme partie, qui contiendra encore deux Volumes

* Dans leur mois d'Octobre 1710.

des Princes, &c. Juin 1712. 445

en 4°. Ce grand ouvrage a pour titre, *Histoire Dogmatique de la Religion, sous la loi de nature, sous la loi écrite, & sous la loi de grace.* La première partie contient ce qui regarde la loi de nature, la seconde, qui paroit depuis peu de mois, contient ce qui regarde la loi écrite; c'est l'histoire expliquée du Decalogue, des loix ceremoniales & politiques, & des prophéties d'Israël. La troisième qui n'est pas encore hors des mains de l'Auteur, comprendra l'Histoire Dogmatique de la Religion sous la loi de grace.

Nous trouvons à la tête du premier Tome de la seconde partie, les approbations de Mr. l'Evêque de Toul; de Mrs. Pinssonar & Pouget, fameux Docteurs en Theologie de la faculté de Paris; du R. P. Maucervel alors Recteur du College d'Epinal, & de Mr. Tervenus Curé de la même Ville, qui avoient été nommez par Mr. de Toul, pour examiner cet ouvrage: on y trouve aussi des lettres de compliment, de congratulation & de remerciement, écrites à Mr. Sommiers, par Mrs. les Cardinaux Pamphile, Paulucci, & Sacripante; comme aussi du Pere Roslet, Ex-Genéral de l'Ordre des Minimes; qui tous font un grand éloge de l'ouvrage de ce savant Ecclesiastique.

Sur les témoignages de tant d'Illustres Approbateurs, je ne risque rien d'assurer mes Lecteurs, que le livre de Mr. Sommiers contient une grande variété d'érudition sainte & profane; qu'on y voit avec plaisir les sentimens de l'antiquité payenne, qui servent à mettre dans un plus beau jour les veritez éternelles, comme (selon la comparaison de St. Basile,) les feuilles servent à la maturité

du fruit. La suite de l'excellent ouvrage que ce sçavant Auteur a entrepris, répond & répondra parfaitement au commencement: on y trouve par tout même érudition, même précision, même solidité, même exactitude pour le Dogme, pour la morale, & même conformité aux regles de la foi.

Mr. Sommier après avoir donné des preuves très-sensibles & très-convaincantes de la vérité des livres saints del'ancien Testament, il explique le Decalogue & les autres points de la loi écrite, avec une netteté & un raisonnement très-juste: par tout il y répond les lumieres & les preuves nécessaires pour se soutenir dans la Religion, & pour ramener ceux qui voudroient s'en éloigner. Enfin le merite & la capacité de l'Auteur, lui ont acquis à juste titre, la qualité de *très-parfait honnête homme*, qualité qui renferme en elle même toutes les vertus.

III. Il paroît depuis peu de mois, un Livre nouveau qui a pour titre *l'Apologiste sans fard*. Comme je ne l'ai pas encore vû, je n'en dirai rien de particulier: on m'assure cependant qu'il est écrit dans le genre des Caracteres de Theophraste par Mr. de la Bruyere. Depuis quelques années il a paru beaucoup d'ouvrages sur le modele que Mr. de la Bruyere leur avoit donné, mais ceux qui passent dans le monde pour avoir du goût & du discernement les ont trouvez très-mediocres & infiniment au dessous de l'excellent modele qu'ils ont voulu suivre.

IV. Le mot de *l'Enigme* du mois dernier, c'est *le jour & la nuit*, nous n'en donnerons point de nouvelle ce mois-ci; parce que les matieres qui interessent le public, sont toujours préférables à celles qui n'ont pour objet

Enigme.

qu'à divertir quelques parriculiers. A propos d'*Enigme*, je viens de recevoir d'un illustre Magistrat qui m'écrit de plus de cent lieus d'ici, son sentiment sur l'*Enigme* inserée dans le mois de Mars page 223. dont j'ai donné le mot le mois suivant page 300. Ce Magistrat qui dans un âge très avancé conserve encore le brillant & la vivacité d'un jeune Disciple d'Apollon, avant d'avoir vû le Journal d'Avril & croyant que l'*Enigme* en question regardoit le *pucelage*, a expliqué sa pensée en quatre vers sur les mêmes rimes. Je les joints ici; parce qu'il m'a paru, que s'il n'a pas donné juste au but de l'Auteur de l'*Enigme*, il en a approché de bien près, puisque les *cornes* d'un époux ont assez de rapport à la *virginité* perduë de son épouse.

*La virginale fleur ne se faisant... paroître,
Se portant en tous lieux, sans qu'on la puisse...
vir,*

*La Belle la donnant souvent sans plus l'... avoir,
De vôtre Enigme ainsi le mot elle doit ... être.*

V On m'écrit de Paris qu'on avoit depuis peu péché au Conquêt un Monstre marin semblable en bien des choses à un enfant de deux ans, & de la même grandeur. Sa peau étoit brune & sans poil, comme celle d'un chien de mer; il avoit les doigts des pieds & des mains fendus comme ceux d'un singe, armez d'ongles. Il avoit quantité de nageoires attachez sur les bras & sur les jambes, semblables à celles d'un poisson. Ce Monstre ne pouvoit point se tenir de bout, ne remuoit point les yeux, & ne crioit point non plus qu'un poisson. Voilà une nouvelle matiere pour exercer les Naturalistes: dira-t'on que ce Monstre s'est formé dans

*Monstre
marin.*

dans les entrailles de sa mere, sur l'attention qu'elle donnoit à voir baigner quelque enfant sur le bord de la mer ? ou sur la forme de quelque corps humain englouti dans un naufrage ? quoique ce sentiment puisse être appuyé de l'exemple des Brebis marquetées de Jacob, cela ne suffit pas pour persuader le Public, qui sçait que les miracles de cette espece ne se font pas multipliez, & qu'aujourd'hui les plus habiles & les plus simples Bergers auroient beau remplir les auges de leur Bergerie, de baguettes bariolées, pour faire naître des Agneaux d'une laine differente de celle dont leurs peres ou meres sont couverts.

VI. Claude Bouchard Imprimeur du Roi à Chaalons en Champagne, a imprimé depuis peu un nouvel *Abregé des Meditations du Pere Loïis du Pont, ou l'art de mediter reduit en pratique, pour occuper facilement & saintement les ames tous les jours de l'année*, en 4. Vol. in 12. dédié à Son Altesse Serenissime Madame la Princesse de Vaudemont. L'Auteur a compris dans cet abregé tout ce qu'il y a de bon dans l'original, & n'en a retranché que la longueur : il en a conservé l'onction, & ménagé les sentimens affectueux d'une maniere plus naturelle qu'ils ne le sont dans les autres abreges qui ont paru jusqu'ici. Les personnes de pieté trouveront dans ce seul livre tout ce qu'elles cherchent dans beaucoup d'autres. Ce livre se trouve à Luxembourg chez André Chevalier, & à Verdun chez Claude Muguet.

VII L'on trouve aussi chez lesdits Srs Claude Muguet, & André Chevalier, les *Memoires des Arts & des Sciences*, imprimés à Trevoux chez Etienne Ganeau, par corps complets & mois separez.

TABLE GENERALE ET ALPHABETIQUE

*Des principales Matieres contenues dans ce
seizieme Tome.*

A

A <i>Academie</i> Françoisse ne donnera point de prix de Poësie cette année	376
<i>Allemagne</i>	49. 100. 181. 156. 328. & 426
<i>Albani</i> (Don) Neyeu du Pape Clement XI. est fait Cardinal	179
<i>Alliez</i> (les) leur partialité contre le Roi de Suede. 18. Considerations sur leur Traité de grande alliance, 73. Livre qui développe toutes leurs démarches à la ruine les uns des autres, 363. & suivantes. Plaintes fai- tes contre les Alliez par les Communes d'Angleterre, 382. Ce que chacun d'eux doit fournir pour la guerre	385
<i>Axelot</i> (Mr.) est reçu President à Mortier au Parlement de Paris	171
<i>Anne</i> (la Reine) d'Angleterre; ses sentimens favorables pour la Paix, 62. Elle écrit sur ce sujet aux Princes de l'Europe, 86. Sa Harangue au Parlement, 123. Nouveaux Membres de son Conseil, 136. Ses préro- gatives Royales blessées, 200. Créée de nouveaux Pairs, 202. O dres donnez à ses Plenipotentiaires à Utrecht, 208. Sa réponse aux plaintes des Seigneurs Eco- ssois, 264. Ses demandes à la Couronne de France pour la paix, 307. Proposition qu'elle fait faire aux Hollandois	439
<i>Angleterre.</i>	60. 122. 194. 262. 341. & 454
<i>Anglois</i> accablez par la mauvaise administra- tion des Ministres, 26. Recherchent la Paix	Paix

TABLE DES MATIERES.

Paix, 27. Ce qu'ils ont fourni pour la guerre au delà de leur contingent, & leurs plaintes contre leurs Alliez 392

Arras, ses Magazins brûlez & par qui 287

Armagnac (le Comte d') Prince de la Maison de Lorraine, remarques sur sa famille 379

Avelino (le Prince d') revoqué de son Ambassade de Rome 257

Auguste (le Roi) ses progresz en Pommeranie, 119. Sa retraite de ce Pays là. 191. Assemble les Etats de Saxe, & convoque une Diette en Pologne, 260. 340. Resolutions de cette Diette avant de se separer 432

B

B *Aviere* (les Princes de) transferez à Gratz par ordre de l'Empereur 428

Berne (le Canton de) Sentence qu'il prononce sur l'affaire de Castan, 242, Prend les Armes contre les Cantons Catholiques & pourquoi 425

Berry (Mr. le Duc de) don que le Roi lui fait après la mort de Mr. le Dauphin son frere aîné 253

Boheme, Royaume, quel est le rang qu'on donne à son Roi dans l'Histoire de l'Empire 221

Boromeo (le Comte de) Viceroi de Naples, décharge les debiteurs de payer leurs créanciers, 96. Voyez *Napolitains*.

Boisillon (le Cardinal de) son arrivée en Hollande sous le nom d'Abbé de Clugny 144

Brionne (le Comte de) Prince de la Maison de Lorraine, sa mort 379

Bristol (l'Evêque de) Plenipotentiaire d'Angleterre

TABLE DES MATIERES.

gleterre pour la negociation de la Paix, 137.
 Voyez *Utrecht*.
Brun (Mr. le) sa pièce de Poësie sur les *J'ai*
vû 291

C

Cabaliste contre la paix	434
Cardonne Ville de Catalogne assiégée par les Espagnols, 37. Levée du siege.	159
Cardonel Secrétaire de Mr. Marlborough, chassé de la Chambre basse & pourquoi	345
Carnaval , ses divertissemens, sont des restes du Paganisme & du Judaïsme	300
Casse (Mr. du) ramene les Galions d'Espagne avec beaucoup de difficulté, 319. Est fait Chevalier de la Toison d'Or	410
Castan (Bertrand) Banquier de Lion, sa banqueroute frauduleuse, 40. Se sauve à Berne où il est poursuivi par ordre du Roi T. C. 42. 165. Sentence prononcée par Mrs. de Berne à ce sujet, 242. Se sauve des arrêts qu'il tenoit à Berne	426
Catinat (le Maréchal de) sa mort	303
Chiienne qui a conçu dans le ventre de sa mere; opinion d'un Medecin sur ce sujet	147
Chomel (Mr.) ses pastilles remede excellent	374
Clergé de France (le) est déchargé du dixième denier	171
Conformité occasionelle, ce que c'est, & disputes à ce sujet	138
Czard (le) de Moscovie assiste au mariage de son fils avec la Princesse de Wolfemburel, 56. Continuë d'opprimer la Pologne, 118. Restituë aux Turcs la Ville d'Asaf, 328.	

TABLE DES MATIERES.

Violences que les Troupes commencent en Pologne 338

D

- D** *Annemarck* (le Roi de) viole le Traité de Travendal, & se ligue avec les ennemis du Roi de Suede, 17. Son expedition en Pommeranie, 119. Tumulte que ses Troupes excitent à Rostock 121. Leve le blocus de Stralsond & de Wismar, 191. Subsidés qu'il exige du Holstein 259
- Dauphin** (Mr. le) fils de Louis le Grand, ses sentimens sur les conditions de Paix proposées par les Alliez 8
- Dauphin** (Mr. le) Duc de Bourgogne, sa mort 226, 245. Son cœur porté conjointement avec celui de Madame son Epouse au Val de Grace, & leurs corps sur un même char à St. Denis, 251. Regle à observer pour ne pas confondre dans l'histoire les trois derniers Dauphins morts dans une année. 324. Son service funébre à St. Denis 411
- Dauphin** (Mr. le) Duc de Bretagne, sa mort 256
- Dauphine** (Mad. la) Princesse de Savoye, sa mort 226. 248. 251
- Declaration** du Roi pour convertir les Billers de Monoye en rentes de la Tontine, 38. Autre qui décharge le Clergé du payement du dixième denier 171
- Dixieme denier**, Declaration à ce sujet 171
- Druy** (le Comte de) sa mort 21

E

- E** *Coffis*, plaintes qu'ils font à la Reine, 201. 264. Acte du Parlement passé en faveur des

TABLE DES MATIERES.

des Episcopaux d'Ecoffe	347
<i>Electeurs</i> de l'Empire, quels sont leurs fonctions dans les jours solempnels	52
<i>Empereur</i> (l') Charles VI. considerations sur son Election, 12. Se fait reconnoître par force Roi d'Espagne chez quelques Puissances d'Italie, 47. S'oppose à la paix, & demande la continuation de la guerre, 49. Reçoit l'hommage des Etats du Tirol, 51. Sa lettre pour traverser la paix, 70. 83. Vastes Etats qu'il possède, 88. Troupes qu'il fait passer en Catalogne 89. Nombreuse promotion de Conseillers d'Etat & de Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or, 101. 183. Son arrivée à Francfort, 102. Son Couronnement, 105. Sa Capitulation Imperiale, 108. Donne avis de son Election au Pape, 178. N'est nommé qu' <i>Archiduc</i> en France & pourquoi, 179. Medaille de son Couronnement, 181. Prétendu honneur qu'il fait aux Electeurs, 182. Son départ de Francfort pour se rendre à Vienne, 184. 258. Ses Plenipotentiaires à Utrechr, 185. Quelles sont les demandes qu'il fait à la France pour la paix, 306. Quelles sont ses obligations envers ses Alliez, & plaintes faites contre lui par le Parlement d'Angleterre, 342 & 390. Demandes que lui font les Anglois	344
<i>Enigmes</i> (<i>Voyez Vers</i>) explication qu'on en a fait	447
<i>Enfant</i> qui a le nom de Dieu gravé dans les yeux, 145. Sentimens d'un Sçavant sur ce sujet	153
<i>Espagne</i> Royaume 31. 81. 159. 229. 319. & 408	
<i>Estragnols</i> , leur fidelité inébranlable pour leur Roi	6
	<i>Eugene</i>

TABLE DES MATIERES.

Engene (le Prince) de Savoye , son arrivée en
Hollande pour traverser la paix, 142. Pro-
position qu'il fait aux Hollandois de la part
de l'Empereur, 185. Passe en Angleterre pour
le même sujet, 207. Ses menées & ses intel-
ligences avec Mr. Marlborough, 262. Son
Memoire tendant à la continuation de la
guerre, dans laquelle il trouve son intérêt
particulier, 274. Son retour en Hollande,
& les mesures qu'il prend pour rompre la
negociation de la paix, 450. & son dé-
part pour aller commander l'Armée aux
Pays Bas 438

Europe (l') est désolée par l'inimitié des Prin-
ces Chrétiens 4

F

Femme qui acouche après plusieurs années
de grossesse ; remarques sur ce sujet 156

Fille de trois jours qui acouche d'une autre
fille 146

Fille qui depuis six ans a vécu sans prendre
aucuns alimens, 289. Autres exemples de
cette abstinence peu commune 290

Fléchiér (Mr.) Evêque de Nîmes, Recueil de
ses Ouvrages 223

France Royaume, 38. 91. 265. 240. 324. & 410

G

Gallas (le Comte de) Ministre d'Autriche
exilé de la Cour d'Angleterre, & pour-
quoi, 61. Son départ pour la Hollande 136

Gallions d'Espagne arrivez d'Amerique riche-
ment chargez 319

Gay Troïyn (Mr. du) son expedition au Bre-
sil contre les Portugais 250

Genes (la Republique de) complimente l'Em-
pereur, & le reconnoît Roi d'Espagne 47

Ger-

TABLE DES MATIERES.

<i>Gerbeville</i> (le Marquis de) Envoyé de Lör. raïne en France & pourquoi	326
<i>Giudice</i> (le Cardinal del) est fait grand Inqui- siteur d'Espagne	320
<i>Gramond Vedeau</i> (Mr. de) sa lettre sur la dé- couverte de la Quadrature du Cercle	297
<i>Grasse</i> , son nouvel Evêque tiré de l'Ordre des Capucins	93

H

H <i>Amilton</i> (le Duc d') on refuse de le rece- voir Pair d'Angleterre; les Ecoissois s'en sentent offensez	201
<i>Hannover</i> (le Duc d') Acte passé en Angleter- re pour établir la préseance des Princes de sa Maison au sujet de la Couronne	273
<i>He: maphrodite</i> , naissance d'un enfant qui est mâle & femele tout ensemble	298
<i>Hesse Cassel</i> (le Landgrave de) ses demandes pour la paix	315
<i>Histoire</i> Ecclesiastique par demandes & par ré- ponses, 299. Dogmatique de la Religion par le Sr. Somniers	444
<i>Hollande</i>	68. 139. 209. 280. 348. & 437
<i>Hollandois</i> , pensées burlesques sur la préten- duë destination de leurs conquêtes, 24. Leurs demandes irraisonnables pour la paix, 308. S'interessent pour les Hongrois, 329. 332. Leurs vastes desseins, 334. Leurs Troupes enlevées en Flandres, 349. Leur habileté pour s'agrandir sous ombre de s'af- furer une Barriere, 353. Ils s'enrichissent aux dépens des Anglois, 367. S'emparent des Provinces conquises pour la Maison d'Autriche, 368. Plaintes faites contre eux par les Anglois, 369. 387. Leur Apologie sur les accusations des Anglois	401
<i>Holfstein Gottorp</i> (le Duc d') sommes qu'il exige	

TABLE DES MATIERES.

exige en commun avec le Roi de Danne-
marck 259

I

I *Anus* (le General) explication de sa condui-
te à la Bataille de Falckzin 193
Jesuites (les) se soumettent aux décisions du
St. Siege touchant les ceremonies des Chi-
nois 99
Irlande (le Royaume d') son Parlement pro-
rogé, & ses resolutions 63
Italie 44. 95 173. 156. 413

K

K *Am* (le) ou Prince des Tartares, est des
amis, & fort attaché aux interêts du
Roi de Suede 117
Keyserfeldt (Mr. de) Plenipotentiaire de Tre-
ves à Utrecht 313
Kiovie (le Palatin de) marche en Pologne à la
tête d'un Corps d'Armée 431

L

L *Attuë* (la) nommée Eunuque & pour-
quoi 150
Lambese (le Prince de) fils de Mr. le Com-
te d'Armagac, est nommé Gouverneur du
Pais d'Anjou 380
Legat a Lateré (le) du Pape, envoyé à l'Em-
pereur Charles VI. fait ses fonctions à
Milan 45
Ligne (la Princesse de) sa mort 225
Lion Ville de France, quel est le nouveau Suf-
fragant de son Archevêché 39. 92
Litterature 75. 145. 219. 288. 353. & 432
Lorraine (Mr. le Duc de) demandes qu'il
fait au Congrez assemblé pour la Paix 316.
Son Envoyé en France sur la mort de Mr.
le Dauphin 326. Princes de sa Maison 379.

TABLE DES MATIERES

Lotteries d'une nouvelle invention établies
 en Hollande & en Angleterre 209. 346. &
 430
Louis XIV. (le Roi) gratifications qu'il fait
 à plusieurs de ses Officiers, 253. Harangues
 qu'on lui fait sur Mr. & Madame la Dau-
 phine 324. Nomme à plusieurs Benefices
 327
Luc (Mr. le Comte du) son discours aux
 Suisses pour les exorter à l'union 420
Luxembourg (Mr. le Chevalier de) sera nom-
 mé à l'avenir Prince de Tingri, & son Ma-
 riage avec Mademoiselle du Harley 80

M

Mariages 79. 224.
M *Mariborough* (le Duc de) favorisé
 par la Maison d'Autriche & par les Hol-
 landois 22. Son retour en Angleterre 68.
 Son discours au Parlement contre les in-
 sentions de la Reine & contre la Paix 126.
 est habile Général & mauvais politique
 194. Sommes dont on lui demande compte
 195. 196. 198. Considerations sur le chan-
 gement de sa fortune 203. est cassé de tous
 ses emplois 205. Dangers où l'Angleterre
 se trouve exposée sous l'autorité de cer-
 te famille 206. Resolutions du Parlement
 contre lui 268. Raisons qui lui ont procuré
 la protection de l'Empereur & des Hol-
 landois 272. Son Secretaire est chassé des
 Communes pour sa malversation 345.
 Plaintes & reproches des Anglois contre
 ce Général 367. 369. 370. Sommes dont on
 lui demande la restitution 436
Martiniere (Mr. de la) son discours à Mrs.
 de Berne sur la Banqueroute de Castan

TABLE DES MATIERES.

Sa lettre sur le même sujet 167. 241. Est complimenté par le Senat de Berne	245
<i>Majner</i> (Thomas) fameux scelerat	11
<i>Mayance</i> (l'Electeur de) ses Plenipotenciaires à Utrecht 186. Demandes qu'il fait pour la Paix	314
<i>Mercur</i> Historique, plaintes faites contre cet ouvrage par les Suisses	416
<i>Menager</i> (Mr.) l'un des Plenipotenciaires de France à Utrecht, a été fait Comte de Saint Jean	94
<i>Même</i> (Mr. de) est nommé premier Presi- dent du Parlement de Paris	95
<i>Monde</i> (le) est une machine représentée par une Rouë	3
<i>Monstre</i> marin, qui a été pêché dans la Mer	448
<i>Montesquiou</i> (le Marechal de) fait combler les Rivieres de Scarpe & Deuille; cause une allarme générale aux Pais Bas	141
<i>Morts</i>	79. 224. 301. 378
<i>Moscovie</i> , (le Pr. Hereditaire de) considera- tions sur son Mariage avec la Princesse de Wolfembutel	21
<i>Munster</i> (l'Evêque de) ses demandes iterocli- tes pour la Paix	315
N	
N <i>Aissances</i>	224
<i>Napolitains</i> leur murmure contre le Gouvernement qui les domine 10. Voyez <i>Pignatelli</i>	
<i>Naturalisation</i> des Protestans en Angleterre, revoquée & pourquoi	265
<i>Noailles</i> (Mr. le Cardinal de) or donne des prieres pour la Paix 172. Son Mandement sur la mort de Mr. & Madame la Dauphi- ne	254
	<i>Nord</i>

TABLE DES MATIERES.

Nord 54. 114. 188. 156. 337. & 430

O

O *Orange* (le Prince d') Guillaume III. Roi d'Angleterre, son testament 29. Les Hollandois & le Roi de Prusse, demandent chacun en particulier, que la Principauté d'Orange soit mise entre leurs mains 310.

312

Orleans (Madame la Duchesse Douairiere d') déclarée premiere Dame de la Cour de France 253

Ormond (le Duc d') est nommé Generalissime des forces d'Angleterre, à la place de Mr. Marlborough 205. 264. Differance de leurs caracteres 345. Son arrivée en Hollande & son départ pour l'Armée 438

Ottoboni (le Cardinal) est fait protecteur des affaires de France à Rome 180

Oxford (le Comte d') ci devant connu sous le nom de Mr. Harley; réponse qu'il fait de la part de la Reine au Prince Eugene 208

P

P *Ais-Bas* 68 139. 209 280. 348. & 437

Pair de France, le Duc de Chaulnes est reçu en cette qualité 39

Paix, projet de nouvelle fabrique pour la Paix, sous des conditions absurdes 266. On ne negocie la Paix générale en Hollande; Voyez *Utrecht*.

Palatin (l'Electeur) ses demandes pour la Paix 314. Nouveaux bienfaits que l'Empereur fait à sa famille 428

Pape (le) Clement XI. envoie un *Legat à Latere* au nouvel Empereur 45. Discours qu'il fait sur la mort du Cardinal de Tournon 174. Nomme Don Abani son neveu au Cardinalat 179. De quels Emplois il est gratifié

H h

tifié

TABLE DES MATIERES.

tifié 256. cedules qu'il donne pour marier de pauvres filles	413
<i>Parlement</i> (le) d'Angleterre ; ouverture de ses seances 60. diversité de sentimens dans cette assemblée pour la Paix 125. Adresses présentées à la Reine sur ce sujet 129. Subsidés qu'il accorde 132. Découverte faite par les Communes sur la mauvaise administration 133. Resolutions prises contre Mr. Marlborough 268. Contre les Alliez de la Reine 270. Sommes dont les Communes demandent compte 273. Adresse de la Chambre Haute contre la Paix 277. Resolution des Communes contre le Traité de Barriere & sur d'autres motifs de mécontentement 278. Suite de leurs plaintes contre les Alliez 341. 363. & suivantes. Ces plaintes déduites plus au long 38. Déclare faux & scandaleux le memoire servant d'Apologie aux Hollandois. . . . &	403
<i>Pastille</i> , remede admirable pour plusieurs maladies	374
<i>Pelletier</i> (Mr.) s'est remis de sa charge de premier Président du Parlement de Paris	95
<i>Philippe V.</i> Roi d'Espagne, de vaincu devient vainqueur 5. Son retour à Madrid 36. Nomme ses Plenipotenciaires à Utrecht, 37. Gratifications qu'il donne à plusieurs Seigneurs de sa Cour 90. 320. Donne passage aux Couriers de Portugal 409. Grossesse de la Reine son épouse	410
<i>Palignac</i> (Mr. l'Abbé de) Plenipotenciaire de France aux Conferances de la Paix 95. Voyez <i>Utrecht</i> .	
<i>Pignatelli</i> , (Mr.) Evêque de Leccé, chassé de son Diocese, par qui & pourquoi 97.	Suite

TABLE DES MATIERES.

Suite de cette affaire	180
<i>Pologne</i> . Voyez Nord.	
<i>Polonois</i> triste situation où ils se trouvent	
337. Leurs divisions	339.
<i>Portugais</i> leur murmure contre les Anglois & Hoilandois, à quel sujet 35. Sont abusez sur l'expedition contre Rio Janairo	323
<i>Portugal</i> Royaume, 31. 81. 159. 229. 319. & 408.	
<i>Portugal</i> (la Reine de) acouche d'une Princesse	240
<i>Portugal</i> (le Roi de) nomme ses Plenipotentiaires pour la Negociation de Paix	89.
En quoi consistent les demandes qu'il fait consentir à la Paix	311
<i>Prusse</i> (le Roi de) ses prétentions sur la succession d'Orange 29. Donne passage aux Ennemis du Roi de Suede pour envahir la Pommeranie 58. Naissance de son petit fils 224. Ses demandes pour la Paix, 312. Assemble une armée pour la sureté de ses Etats	429

Q

Q uadrature du Cercle, Lettre du P. Romuald le Muet à ce sujet 75. Lettre sur cette découverte de Mr. Gramond Vedeau 297. Ouvrage du Sr. Baudemont sur la Quadrature du Cercle	442
<i>Quebeck</i> , Ville de Canada, les Anglois ont échoué dans l'entreprise qu'ils avoient faite d'en faire la conquête	25
<i>Questions</i> sur la differance de la grosseur des hommes & des femmes	150
<i>Questions</i> sur les marques qu'aportent au monde les enfans en naissant, répondues par Mr. Pierquin	151

TABLE DES MATIERES.

R

R *Agotski* (le Prince) s'abouche avec le
 Roi de Suede à Bender 427
Religionnaires Protestans , leur naturalisation
 en Angleterre révoquée & pourquoi 265
Rio Janairo , colonie Portugaise au Bresil , ra-
 ravagée par les François & sa description
 230
Rivers (le Comte de) est fait Général de
 l'Artillerie en la place de Mr. Malborough,
 206

S

S *Avoye* (le Duc de) méprise les decrets du
 Pape 48. Son differend avec la Cour de
 Vienne mis en arbitrage 64. Ses demandes
 pour la Paix 311
Staremborg (le Comte de) veut surprendre
 Tortose 32. Fait lever le siege du Château
 de Cardonne 160. Places qu'il laisse pren-
 dre en Catalogne 163. Refuse la Bataille
 présentée par Mr. de Vendosme 164
Strafford (le Comte de) Plenipotentiaire
 d'Angleterre pour la Paix Général 137. *Vo-*
yez Utrecht.
Suede (le Roi de) porte ses plaintes à la
 Cour du Sultan contre le grand Vîir , &
 le fait déposer de les Charges' 116
Suedois (les) leur manifeste contre les Rois
 de Dannemarck & Auguste 59
Suiffes 40. 165. 240. & 415.
 Leurs divisions domestiques 419

T

T *Ockembourgeois* , peuples de Suisse qui
 excitent une guerre civile entre les
 Cantons 424
 Ton-

TABLE DES MATIERES.

<i>Tonnerre</i> ses effets surprenans à Nottingham	36
<i>Tonçine</i> , Déclaration qui permet d'y employer des billets de moanoye	38
<i>Tortose</i> Ville de Catalogne, manque d'être surpris par les Allemands	32
<i>Tournon</i> (le Cardinal de) sa mort & son éloge par la bouche du Pape	173
<i>Traité</i> de Travendal entre la Suede & le Danemarck	17
<i>Traité</i> de la Barriere des Hollandois 354. Est prejudiciable aux Anglois, il aneanti le droit Souverain des Païs Bas 360. Plaintes des Anglois sur ce Traité 396. Articles separez de ce Traité	405
<i>Treves</i> (Mr. l'Electeur de) demandes qu'il fait pour la Paix	313
<i>Turc</i> (le Grand) ses dispositions à la guerre contre les Moscovites 55. Fait de grands preparatifs pour l'ouverture de la Campagne 261. Ecrit à l'Empereur pour le feliciter 328. Ses prétentions contre le Czard 329. Ses preparatifs de guerre	430

V

<i>V Assé</i> (l'Abbé de) refuse l'Evêché du Mans & pourquoi	410
<i>Uceda</i> (le Duc d') biens qu'il abandonne pour suivre le parti de l'Empereur 49. Quelle a été sa recompense	102. 157.
<i>Venasque</i> forteresse de Catalogne attaquée inutilement & glorieuse resolution du Commandant	322
<i>Vendôme</i> (le Duc de) fruits de sa Campagne en Catalogne	159. 163. 164.
<i>Venise</i> (la Republique de) envoie un Plenipoten-	

TABLE DES MATIERES.

<i>potentiaire à Utrecht</i>	179
<i>Vers</i> sur l'oreille de Malchus 19. En faveur de la Reine d'Angleterre 63. De Mr. de Villars 93. Placet aux Puissances pour la Paix 143. Autre sur le même sujet 187. Sur les ara- cheurs de dents 222. Enigmes sur les Cor- nes 223. Sur la critique ou diversité des sentimens 289. Sur la mort de Mr. & Mad. la Dauphine 252. Les <i>j'ai vu</i> de Mr. le Brun 291. Enigme du Confessional 301. Celle du jour & de la nuit 376. Epitaphe de Mr. de Catinat 303. Pour la consolation du Roi sur sa famille 326. Sur le prix de Poë- sie de l'Accademie Française 377. Ode de Mr. de la Motte, sur la mort de Mr. & Madame la Dauphine	412
<i>Villars</i> (le Maréchal de) son départ pour l'Armée de Flandres	411
<i>Visir</i> (le Grand) manque à son devoir en gagnant la Bataille de Falczin, 20. Son mauvais procédé à l'égard du Roi de Sue- de 115. Est arrêté prisonnier par ordre du Sultan 118. Sujet de sa disgrâce 188. Nou- veau Visir mis en sa Place	190
<i>Utrecht</i> Ville des Provinces - Unies, choisie pour les Conférences de la Paix 68. Atti- vée des Plenipotentiaires 144. Règlement qu'ils font pour éviter les disputes 211. 215. Ouverture du Congrèz 216. Condi- tions de Paix proposées par la France 281. Demandes que chacun des Alliez fait à la France 306. & suivantes. Raisons qui ont empêché aux Plenipotentiaires de France de répondre par écrit 318. 351. Suite de la Negociation de la Paix 439. Differance de cette Assemblée avec celle de Gertuydem- berg 440. Entrevûe des Ministres de Fran-	

TABLE DES MATIERES.

- ce, avec ceux de l'Empereur & des Hollandois 442
Uxelles (Mr. le Marechal d') premier Plenipotentiaire de France pour la Paix Générale 95. *Voyez Utrecht.*

W

- W** *Alpole* (le Sr.) chassé de la Chambre des Communes ; emprisonné dans la Tour & pourquoi 209
Wezel (le Général) confusion qu'il acquiert à l'attaque de Torrose 33
Wigs. c'est le nom d'une cabale d'Angleterre opposée à la Paix, leurs mauvaises pratiques 66. 122. *Voyez Angleterre.*
Wirtemberg (le Duc de) ses demandes pour la Paix 316
Wisnar Ville de Suede, sa garnison maltraitée par les Danois 120. Blocus de la Place levé 191

X

- X** *Aintes*, Ville Episcopale de France, Sacre de son nouvel Evêque, & quelle est sa famille 92

Y

- Y** *Velot*, petit Canton en Normandie qui a titre de Royaume, Alliance de deux branches de la Maison d'Albon pour affermir ce titre dans leur famille 225. Comparaison de ce Royaume avec celui d'Espagne &c. 352

Z

- Z** *Arach* (la Reine) son Histoire secrette, c'est sous ce nom qu'on a donné l'Histoire des intrigues de Madame de Marlborough 219
Zinzendorf (le Comte de) premier Plenipotentiaire

TABLE DES MATIERES.

rentiaire de l'Empereur au Congrez de la Paix, qu'il tâche de traverser	218.	<i>Voyez Utrecht.</i>
<i>Zunjungen</i> (le Général) ravages qu'il permet à ses Troupes sur l'Etat de Genes	100.	
affiege Porto - Ercole		414
<i>Zurich</i> (le Canton de) entreprend la guerre contre les Cantons Catholiques & pour-quoi		425

A D D I T I O N.

IL s'est fait des réjouiſſances publiques à Namur le 17. & à Luxembourg le 29. du mois dernier à l'occasion de la Souveraineté des Pais-Bas, cedée par Sa Majesté Catholique à S. A. S. Electorale de Baviere, qui ont éclaté, & où les Sujets du nouveau Souverain ont donné de grandes marques de zele, d'affection, & d'une joye parfaite; nous en donnerons le précis le mois prochain, la place nous manque.

F I N.